

A la découverte de nos archives

Les Lumières en Agenais



LOT-ET-GARONNE
CONSEIL GÉNÉRAL



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOT-ET-GARONNE

LES LUMIÈRES EN AGENAIS

par

Monique GUITTENIT, professeur
du Service éducatif
des Archives départementales

Alain PARAILLOUS, professeur
au Lycée d'Aiguillon

sous la direction de
Martine SALMON-DALAS, conservateur en chef du patrimoine,
directeur des Archives départementales

Agen, 1996

L'Agenais ne resta pas à l'écart de la fièvre qui agita certains esprits du XVIII^e siècle.

A Agen et dans les environs, comme à Paris, on lit Rousseau, Voltaire, Diderot ; on s'enflamme pour les idées philosophiques de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple : certains vont même jusqu'à partir pour la lointaine Amérique défendre de tels principes.

En Agenais, comme à Paris, on se passionne pour la science qui doit régénérer l'humanité et instaurer le règne de la raison : on lança des montgolfières, on multiplia les expériences sur l'électricité.

L'engouement pour l'architecture -et surtout pour l'urbanisme, cet art d'aménager et d'embellir les villes- ainsi que pour la musique fut grand dans notre région comme dans le reste de la France.

Les quelques documents qui vous sont ici présentés et commentés permettront de découvrir les noms, et derrière, les hommes qui contribuèrent localement au Siècle des Lumières.

Martine SALMON-DALAS,
Directeur des Archives départementales
de Lot-et-Garonne

LES LUMIÈRES : IDÉES ET DIFFUSION

Les révolutions sociales sont liées bien davantage à des “ prises de conscience ” qu’au poids concret de la misère⁽¹⁾. C’est sans doute pourquoi la monarchie du XVIII^e siècle s’est attachée à contrôler étroitement les professionnels du livre comme la diffusion de l’écrit.

Le livre, propagateur des Lumières.

document 1

Les libraires-imprimeurs (nos éditeurs actuels) voient leur nombre limité et très surveillé. Tout au long du XVIII^e siècle, ils sont recensés : en 1739, 1743, 1758, 1764, 1768 par exemple⁽²⁾. A Agen un règlement de 1739 prévoit un seul imprimeur-libraire pour toute la ville. De 1742 à 1758, Raymond Gayaud occupa cette place et fut autorisé à avoir un atelier de deux presses et sept grammes de caractères⁽²⁾. Il fut remplacé par Jean Noubel reçu imprimeur-libraire le 19 février 1759. Jusqu’à sa mort, en 1771, ce dernier édita dans son imprimerie diverses plaquettes officielles et administratives, des livres classiques et des catéchismes.

document 2

Le livre et son contenu sont également mis sous surveillance. Les saisies sont monnaie courante, telle celle opérée à Agen, le 27 octobre 1775⁽³⁾. Ce jour-là les consuls d’Agen reçoivent l’ordre du maire, de son lieutenant et des jurats de Bordeaux de procéder à une réquisition chez le “ sieur Boé, marchand libraire et relieur, situé sur la rue Saint-Antoine ”. S’étant transportés au domicile dudit Boé, ils réquisitionnèrent quarante-six livres : quatorze étaient d’éditeur inconnu, vingt-deux étaient édités à l’étranger (Londres, Genève, La Haye...), dix seulement en France. Parmi ces ouvrages, deux étaient de Voltaire. Et même si la brochure subversive intitulée *L’ombre de Louis Quinze au tribunal de Minos* ne fut pas trouvée chez Boé, ce dernier fut emprisonné d’abord à Agen, ensuite à Bordeaux. On ne sait combien de temps dura son incarcération, mais en septembre 1776, il présenta une requête pour que les ouvrages saisis lui fussent restitués.

document 3

Tracasseries et surveillance n’empêchèrent pas l’Encyclopédie de Diderot et d’Alembert de connaître un immense succès⁽⁴⁾. Cet ouvrage, qui symbolise le mieux les Lumières et que Michel Serres qualifia de “ totalité du savoir roulant sur la totalité de l’histoire ”⁽⁵⁾, eut vingt-cinq mille souscripteurs en France et à l’étranger et fit des émules : à partir de 1782 le libraire parisien Panckouke fit paraître son *Encyclopédie méthodique*. La copie de lettres de la maison Noubel entre 1781 et 1792 (ces lettres sont l’oeuvre de la veuve de Jean

(1) François BLUCHE, *l’Ancien Régime*, Livre de poche, références, 1993, p. 108.

(2) Jules ANDRIEU, *Histoire de l’imprimerie dans l’Agenais du XVIII^e siècle*, Agen, 1886.

(3) Voir l’étude de Jules ANDRIEU, *La censure et la police des livres en France sous l’Ancien Régime. Une saisie de livre à Agen en 1775*, Agen, 1884.

(4) Sur l’Encyclopédie, on lira avec profit Robert DARNTON, *L’Aventure de l’Encyclopédie*, Points Histoire, 1992, p. 342 et suivantes.

(5) *Éléments d’histoire des sciences*, sous la direction de Michel SERRES, Paris, 1989.

Noubel ou de leur fils Raymond qui créa en 1789 le *Journal patriotique de l'Agenais*) révèle le nom et la qualité des souscripteurs locaux de cet ouvrage. Dans les lettres des 26 avril 1782 et 9 avril 1783 adressées à l'éditeur Panckouke, figurent "Messieurs de Fumel à Villeneuve ; Lafite, lieutenant-général à Agen, Duvigneau, commandant d'artillerie ; le supérieur de l'Oratoire (qui dirigeait le collège d'Agen depuis 1781) ; Labrunie, curé de Monbran ; Paganel, abbé ; Chaule, maître de musique de Saint-Caprais ; Boudon, curé d'Unet ; Lomet, ingénieur des Ponts-et-Chaussées ; d'Aurière à Sainte-Livrade ; Lhulier, notaire royal ". Au total douze souscripteurs, ce qui permet à la veuve Noubel de recevoir un exemplaire gratuit de l'ouvrage en question. En Agenais, comme ailleurs, l'Encyclopédie connut une large diffusion dans le clergé (surtout les curés), la haute-noblesse éclairée et surtout la bourgeoisie libérale ou d'office.

document 4

Certains ne se contentent pas de lire les philosophes mais prennent la plume pour défendre des idées nouvelles. Tel le chevalier de Vivens (1697-1780), protestant clairacais, parent et ami de Montesquieu qui vint souvent à Clairac s'entretenir avec lui, écrit et publie à Genève, en 1758, un essai intitulé *Questions sur la Tolérance*. Il y fait l'apologie de l'impartiale et tranquille raison, énonce comme base de toutes lois et toute sûreté, l'égalité, principe inviolable auquel on ne peut déroger. En revanche, il fustige l'intolérance, cet "acte d'hostilité... qui remet la société dans un état de guerre " et défend l'idée que pour avoir la paix sociale, il faut " ne pas gêner personne pour conserver le droit précieux de n'être pas gêné. "

La Société libre des sciences, belles-lettres et arts d'Agen.

document 5

Mais c'est surtout au sein de l'académie provinciale dont se dota Agen, comme bien d'autres villes en France, que pénétrèrent et furent débattues les idées philosophiques. La conjonction d'une pléiade de jeunes esprits curieux de tout fit, en effet, naître en 1776 la *Société libre des sciences, belles lettres et arts d'Agen*, qui devait prendre plus tard le nom de *Société académique*. Parmi les membres fondateurs, nous trouvons Lacépède, Lamouroux, Paganel, Lomet, Saint-Amans... Comme un peu plus tard les principaux acteurs de la Révolution, la plupart de ces jeunes gens ont moins de trente ans. Dès 1774, le projet de créer une société littéraire est consigné, mais il faudra attendre 1776 pour que son acte de naissance soit officiellement proclamé. Le fait que cette société ait pris le titre de "*Société libre* " est plus que significatif, et ce n'est sans doute pas un hasard si plusieurs de ses membres, quand viendra la tourmente de 1789, se trouvèrent d'emblée du côté du vent nouveau. Cet air de liberté semble peu apprécié en haut lieu : en effet, alors que plusieurs de ses consoeurs avaient bénéficié du titre d'Académie royale, le glorieux épithète tardait à venir pour la Société libre d'Agen. En dépit de sollicitations réitérées, Versailles se faisait tirer l'oreille. Le titre tant attendu allait enfin arriver au cours de l'été 1789. Mais cette année là, l'histoire vola la vedette à la Société libre d'Agen qui ne bénéficia donc jamais du titre d'Académie royale.

Dans le *Registre des travaux* de la Société qui commence dès 1776, l'intitulé des communications est révélateur de la curiosité universelle non seulement littéraire, mais aussi scientifique et philosophique des jeunes intellectuels qui la composent : “ *Quel gouvernement favorise le plus le progrès de l'éloquence et où l'on analyse les causes qui assurent cet avantage à la démocratie* ”, “ *Réflexions sur l'art dramatique* ”, “ *Description d'une machine hydraulique* ”, “ *Influence des belles-lettres et des sciences sur le bonheur de ceux qui les cultivent* ”, “ *Réflexion sur les progrès que la musique peut encore faire parmi nous* ”. On y trouve volontiers les mots de “ progrès ”, de “ bonheur ”, si chers au XVIII^e siècle ; le mot “ démocratie ” y est employé avec bienveillance ainsi que ceux de “ tolérance ” et de “ liberté ”.

document 6

L'abbé Paganel, professeur au collège d'Agen, n'hésite pas dans un discours prononcé le 16 janvier 1776 devant la toute jeune Société académique à fustiger les gouvernements arbitraires et la monarchie et à vanter les bienfaits de la république et de la démocratie. Bien sûr, comme il ne peut ouvertement parler de la situation politique en France, son discours tente de déterminer “ quel gouvernement favorise le plus les progrès de l'éloquence ” et les exemples qu'il prend appartiennent souvent à l'Antiquité. Sous couvert d'examiner les raisons qui expliquent l'impossible développement de l'art de la parole dans un gouvernement monarchique, il se livre à une sévère critique de l'absolutisme qui ressemble bien à celui de Louis XVI. D'ailleurs après avoir participé à la rédaction des cahiers de doléances, il deviendra, en 1790, prêtre constitutionnel. Elu à la Législative, puis à la Convention, il sera représentant en mission.

L'Amérique : patrie de l'esprit nouveau ou réactionnaire ?

Parmi les idées chères aux hommes du XVIII^e siècle, figure l'attrait pour l'Amérique : certains y voient la terre de liberté qu'ils doivent aider à conquérir son indépendance ; d'autres, plus prosaïques, y partent dans l'espoir d'y faire fortune comme colons.

En 1773, les colonies anglaises d'Amérique se soulèvent. C'est le début d'un long combat pour l'indépendance qui durera dix ans et se conclura par le traité de Versailles en 1783. Cette révolte des Américains trouva en France un écho extrêmement favorable : les idées de liberté proclamées par les grands philosophes de ce siècle trouvent ici, pour la première fois, une formidable occasion de se concrétiser. Franklin, envoyé en ambassade à Paris, signe avec Louis XVI un traité d'alliance offensive et défensive (1778). Oubliant pour le coup les diatribes contre la guerre écrites par Voltaire, -qui, d'ailleurs, mourut cette année-là- les Français s'enflammèrent pour cette cause : “ Une ardeur de croisés enflammait la jeunesse française. Il s'agissait vraiment d'une cause sainte, celle de la liberté, mot magique et qui faisait alors battre les coeurs⁽¹⁾ ”. La Fayette, alors âgé de dix-neuf ans, reste, pour la postérité, de part et d'autre de l'Atlantique, le symbole de cette jeunesse Française partie se

(1) J.J. JUSSERAND, *En Amérique, jadis et maintenant*, 1919.

battre pour la cause américaine. Une lettre du comte de Ségur à sa femme témoigne de cet enthousiasme idéologique : “ Le pouvoir arbitraire me pèse. La liberté pour laquelle je vais combattre m’inspire le plus vif enthousiasme⁽¹⁾ ”.

Le départ pour l’Amérique du régiment d’Agenais, créé le 18 avril 1778 par ordonnance du roi, entraîna nombre d’habitants de Marmande, du Passage-d’Agen, de Thouars, mais aussi de Clairac, de Feugarolles, de Montpezat, dans cette guerre. Parmi les officiers, on trouve les noms de François d’Auber de Peyrelongue (Marmande), Marie-Roland de Léaumont et Nicolas-Marie de Léaumont (Clairac), Gabriel-François de Coquet (Clairac), Marc-Antoine de Coquet (Feugarolles), Ignace de Sigalas (Marmande). Quant aux matelots, issus de villes ou villages riverains de la Garonne, beaucoup furent réquisitionnés par tirage au sort en raison de leur expérience de la navigation fluviale. C’est surtout chez les officiers qu’il faut chercher un motif idéologique dans cet enthousiasme à s’embarquer pour la guerre d’Amérique. Pourtant, si la sympathie qu’ils éprouvèrent pour le soulèvement des Américains fut une réalité, on aurait tort de réduire leur motivation seulement à cela. Certains y ont vu, non sans raison, un désir de revanche contre les Anglais qui avaient infligé à la France de cuisantes défaites lors de la guerre de Sept ans⁽²⁾. Nous pouvons d’ailleurs rappeler ici qu’une des rares victoires de la France au cours de ce conflit fut remportée par le duc d’Aiguillon lors de la bataille de Saint-Cast (1758). Mais il ne faut pas négliger non plus l’opportunité que constituait cette guerre d’Amérique pour tous les jeunes gens qui voulaient alors “ se faire une situation ”, comme on dit maintenant. Pour les officiers, c’est une occasion inespérée de s’assurer dans la carrière militaire, des promotions inenvisageables en temps de paix. Cette lettre du chevalier François de Peyrelongue⁽³⁾ à sa mère témoigne aussi de cette motivation “ Je cherche à devenir quelque chose, et je prend (sic) pour cela une voie que vous ne sauriez désapprouver ”. Quoi qu’il en soit, le régiment d’Agenais tint une place déterminante dans les combats qui furent menés et dans la réussite de l’entreprise. Non seulement il assura la protection de Saint-Domingue, où se trouvaient alors de nombreuses familles originaires de Guyenne et de Gascogne qui s’étaient établies là-bas, défendit Basse-Terre contre les troupes de l’amiral Hovel, mais avec les régiments de Touraine et de Gâtinais, aux côtés de Washington, la Fayette et Rochambeau, il contribua au succès de la bataille décisive de Yorktown (1781).

document 7

Les relations des habitants de l’Agenais avec l’Amérique ne se limitèrent pas au désir d’aventure pré-romantique, ou à la frénésie de s’enrôler

(1) Thomas BALCH, *Les Français en Amérique pendant la guerre de l’Indépendance des Etats-Unis*, 1872.

(2) G. BODINIER, *Les officiers de l’armée royale combattants de la guerre d’indépendance des Etats-Unis*, Service historique de l’Armée de terre, 1983.

(3) François d’Auber de Peyrelongue, né à Marmande en 1748, mort à Saint-Avit en 1803. Il s’embarque à Bordeaux le 26 mars 1778 à bord de l’*Aimable Rose*. Au moment où il écrit cette lettre, il part pour l’expédition de Savannah, en Géorgie. pendant le siège, du 9 au 18 octobre 1779, il commande cinq pièces de réserve sous les ordres de M. de noailles et fait prisonnier son homologue adverse, le commandant Mac Kensie. Le comte d’Estaing, chef d’escadre du régiment d’Agenais témoigne auprès du prince de Monbarrey « du zèle, de l’intelligence et de la bravoure avec laquelle F. de Peyrelongue a servi à l’expédition de la Grenade et au combat naval qui l’a suivi ». Le prince de Monbarrey rend compte au roi de ce témoignage, et, en récompense, le monarque gratifie Peyrelongue d’une somme de 1 500 livres.

pour une cause qui était dans l'air du temps : nombre d'Agenais partirent aussi comme colons de l'autre côté de l'Atlantique, et, tout naturellement, utilisèrent des nègres comme esclaves. En ce domaine, ils furent peu sensibles à l'indignation des deux philosophes, Voltaire et Montesquieu, (qui était un homme du sud-ouest) qui se proclamèrent contre l'esclavage et ne poussèrent guère les idées humanitaires.

La correspondance que ces colons, issus de l'Agenais, entretiennent avec leur famille restée en métropole est révélatrice de la place que tient le "nègre" comme signe ou comme moyen d'enrichissement : il en est question dans la plupart des lettres qu'ils envoient : "Je viens d'acheter une habitation avec 21 nègres qui me coûte 31 000 livres, qui est tout mon avoir". "Il se fait 25 000 livres de rente au moyen de deux canots qu'il fait naviguer avec les nègres qu'il s'est gagnés". "Il a pour ses appointements le tiers du revenu que 13 nègres pourraient faire, ce qui n'est pas 600 livres". "Je lui ai envoyé une lettre de change de 700 livres avec laquelle il s'est donné un nègre". "Le malheureux n'a pour tout bien que 2 négresses". "Il m'a fait donner un nègre que j'ai payé bien cher faute de comptant à donner". "J'ai encore 10 bons nègres en ayant perdu 18 autres que j'ai été obligé de vendre pour apaiser mes créanciers".

Mais être colon, être planteur, ne signifie pas pour autant qu'on fait fortune : ces lettres témoignent de la vie dure que ces colons ont trouvée là-bas et, sans pour autant la justifier, on peut comprendre leur dureté avec les nègres qui représentent l'essentiel de leur capital acquis au prix de rudes efforts et de privations. Ainsi, en cas d'inefficacité, d'indiscipline ou de révolte, les nègres sont sévèrement réprimés, comme dans cette lettre où l'auteur rapporte : "Nous avons été à la veille d'être égorgés par les nègres à l'instigation de 12 hommes qu'on dit être jésuites qui prêchent aux nègres qu'ils étaient envoyés de Dieu pour les avertir que tous les blancs périraient et que les nègres seraient tous libres (...). Ils furent découverts heureusement. On en a arrêté un dernièrement avec 12 nègres au Port-au-Prince, et la semaine dernière on en arrêta deux qui sont au cachot les fers aux pieds et aux mains avec quatre sentinelles à la porte de leur cachot. Nous sommes dans une perplexité affreuse, nos armes bien chargées et gargoussiers en bon état, faisant bonne garde et menant nos nègres avec beaucoup plus de rigueur que ci-devant". Mais on ne leur coupe ni la jambe gauche ni la main droite, comme l'écrit Voltaire⁽¹⁾. Que surgisse une escarmouche avec des Anglais, et le colon se réjouit que ses nègres aient échappé à la fusillade : "Heureusement que mes nègres étaient dans le bois". Qu'un ouragan dévaste l'île, et le colon se félicite d'avoir sauvé ses nègres : "Heureusement que j'avais fait sauver tous mes nègres à l'hôpital". Qu'une épidémie sévisse, et le colon soigne ses nègres : "Comme nous sommes tous habitants obligés d'avoir soin de nos nègres, nous apprenons à traiter bien des maladies avec des simples du pays".

document 8

(1) VOLTAIRE, *Candide*, chapitre .

L'ENTHOUSIASME POUR LA SCIENCE

Apparu dès la fin du XVII^e siècle, ce mouvement d'effervescence et de contestation intellectuelle attendra la mort de Louis XIV, en 1715, pour lancer le signal des grandes remises en question⁽¹⁾. Contre la monarchie absolue, la guerre, l'esclavage, la religion, le combat philosophique est dirigé tous azimuts. Ceux qui le mènent sont autant des hommes de sciences que des hommes de lettres : Montesquieu place une langue de veau dans de la glace pour observer les effets du froid sur la chair ; Voltaire passe dix ans de sa vie à Cirey à s'occuper principalement de physique et d'astronomie ; Diderot tire sa métaphysique des premières opérations de la cataracte et des expériences sur la génération spontanée ; Rousseau herborise et constitue un herbier.

A leur image, il y eut en Agenais des esprits curieux et éclairés pour tenter des expériences, mener des observations sur l'agriculture, la botanique, l'électricité, la santé, les montgolfières.

Des expériences risquées.

document 9

Sous l'impulsion de Lacépède, la toute jeune société académique avait organisé le lancement d'une montgolfière, mais il arriva à ces pionniers de la science de connaître la dure épreuve de l'échec. La montgolfière s'enflamma, explosa et un ouvrier fut tué. On sent bien la déception des organisateurs dans ce texte, leur tristesse d'avoir causé la mort d'un père de famille. Mais sans culpabilité excessive cependant, car pour ces jeunes gens, la cause du progrès mérite les plus grands sacrifices, tant ils sont sûrs que c'est lui qui apportera le bonheur à l'humanité. D'ailleurs, le compte-rendu de la séance suivante (23 mai 1784) annonce qu'un nouveau lancement de montgolfière sera mis en chantier. Aucun texte ne nous est cependant resté, aucun témoignage, pour nous dire si cette deuxième expérience a réellement eu lieu, ni si elle a réussi.

Le chevalier de Vivens, après quelques années passées à Paris où il mena des travaux sur la congélation (qui ne sont peut-être pas sans rapport avec les expériences de Montesquieu sur la langue de veau) revint à Clairac s'occuper de ses propriétés familiales. Dans sa retraite, il continua à s'intéresser à la physique et publia à Londres, en 1749, un *Essai sur les principes de physique*. Mais ce sont surtout les expériences qu'il mena sur l'électricité -la plupart du temps en collaboration avec le physicien néracais J.B. de Romas- qui nous étonnent aujourd'hui. Il est intrigué par ces éclairs qui sillonnent le ciel par temps d'orage et qu'on croit être, alors, dus à des gaz lumineux de même nature que les feux-follets. Romas et Vivens ont l'intuition qu'il s'agit de ce fluide mystérieux que l'on commence à nommer "électricité". Mais comment

(1) Paul HAZARD, *La Crise de conscience européenne*, Fayard, 1961.

le prouver ? C'est Romas qui a l'idée de génie, en construisant un cerf-volant muni d'un fil de laiton : les picotements ressentis à l'extrémité du fil apportent la preuve de l'existence de cette électricité. En perfectionnant le système, il inventa le paratonnerre : à la même date, presque jour pour jour, Franklin se livrait, de l'autre côté de l'Atlantique, à la même expérience et obtenait le même résultat. Une controverse s'ensuivit : l'Académie des Sciences eut à se prononcer pour savoir qui de Romas ou de Franklin avait inventé le premier le paratonnerre. Vivens écrivit à l'Académie pour témoigner sur l'honneur que son ami Romas n'avait été informé en aucune manière des expériences de Franklin, et qu'il y avait eu simplement, de part et d'autre de l'Atlantique, concomitance dans leurs travaux.

Vivens ne s'en tint pas là : grâce à des barres électriques toujours équipées d'un fil de laiton qu'il plaça sur la plus haute fenêtre du château de Barry, il démontra que l'air contenait de l'électricité même en dehors de périodes orageuses. Et l'on vint de partout se donner le frisson en touchant le fil de laiton qui vous procure des picotements si amusants. On constate même d'étranges phénomènes : si vous touchez une personne en contact avec ce fil, ce n'est pas elle, mais vous -qui n'avez pourtant pas touché le fil- qui ressentez le picotement. A force de procéder à cette manipulation, Vivens s'aperçoit qu'un rhumatisme qu'il avait au bras a mystérieusement disparu. L'idée lui vient alors d'une relation de cause à effet entre les décharges électriques et le soulagement de sa douleur. Pour vérifier cette hypothèse, il va se livrer à une expérience sur un voisin, nommé Valence, paralysé de la jambe gauche. Plusieurs fois par semaine, Vivens "électrise" son patient qui, effectivement, guérira et partira à pied parachever sa guérison aux eaux de Barèges. Toutes ces recherches sur l'électricité, ainsi que le traitement appliqué à Valence, sont rapportés dans le *Journal météorologique* que le chevalier de Vivens tint, jour après jour, pendant quarante ans et dans lequel il nota également le temps qu'il faisait, la température, les gelées, les aurores boréales, les tremblements de terre, mais aussi les faits marquants de sa vie quotidienne (maladies, décès).

document 10

Des progrès méthodiques.

Un autre membre de la Société académique, Jean-Jacques Belloc, s'illustra dans un domaine médical plus orthodoxe. Natif de Saint-Maurin, ce petit-fils d'un chirurgien de marine, après des études à Montpellier, obtint son diplôme de maître en chirurgie à Paris où il professa, de 1754 à 1768, la médecine légale. A cette date il s'installa à Agen et reçut, deux ans plus tard, l'autorisation d'ouvrir un cours d'accouchement dans cette ville selon la méthode mise au point par la dame Du Coudray. Quelques années plus tard il ouvrit également à Agen une école de chirurgie et jusqu'à sa mort, en 1808, publia de nombreux mémoires médicaux, notamment de médecine légale mais aussi en faveur de la vaccination contre la petite vérole ou pour relater diverses inventions d'instruments chirurgicaux.

document 11

document 12

L'agronomie fut aussi une science "à la mode". L'intendant de Guyenne Dupré de Saint-Maur encourage la fête des vaillants laboureurs organisée par M. de Lapeyrière dans la paroisse de Lacépède. Cette fête, où se rendent ces messieurs et dames de Clairac, est un peu l'ancêtre de nos concours agricoles⁽¹⁾. Les intendants encouragent également les initiatives en faveur d'une agriculture plus méthodique, moins routinière et capable d'obtenir de meilleurs rendements. C'est ainsi que l'intendant de Guyenne communique aux consuls d'Agen la recette pour que les laboureurs agenais évitent l'ergot des blés. Les représentants du roi ne se contentèrent pas de faire appliquer de telles expériences mais soutinrent par ailleurs, à partir de 1761 -et sans doute à l'imitation de ce que fit Turgot en Limousin-, une politique de reboisement. On créa des pépinières d'arbres fruitiers, d'ormeaux, de mûriers, dans toute la province : l'Agenais en comptait trois en 1843⁽²⁾. On multiplie également les plantations d'arbres le long des routes.

document 13

Proche de l'agronomie, la botanique passionne les esprits éclairés agenais. Saint-Amans, Claude Lamouroux réunirent de magnifiques herbiers (celui de Saint-Amans est actuellement conservé à la Société académique d'Agen). Ces herbiers sont des inventaires. Au XVIII^e siècle "l'inventaire précède l'invention". Lacépède (1756-1825) étudie lui aussi la flore locale dans sa jeunesse, bien qu'il se passionne autant, à l'époque, pour l'histoire naturelle que pour la musique : à vingt-cinq ans, il adresse en même temps une partition à Glück et une étude sur l'électricité à Buffon. Ce dernier, lorsque Lacépède vint à Paris, lui proposa de continuer son *Histoire naturelle*, puis, quelques années plus tard (1793) d'entrer au Jardin du roi, devenu Muséum, pour occuper la chaire d'histoire naturelle des poissons et des reptiles. Publiée, alors qu'il n'était encore que sous-démonstrateur du Cabinet du roi, l'*Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpents* parut en 1788-1789. Avec l'*Histoire naturelle des poissons* (1798-1803) et l'*Histoire naturelle des cétacés* (an XII), cette publication forme le complément aux oeuvres de Buffon. Lacépède y pressent d'ailleurs, comme Buffon, l'évolution des espèces et procède là à un inventaire des animaux selon un classement géographique.

Une science originale : l'archéologie.

document 14

Parmi les sciences prisées par l'époque on trouve enfin l'archéologie. Les fouilles effectuées sur le site de Pompéi dès 1719 et le retentissement immense qu'elles eurent alors ne fut sans doute pas sans influence sur l'engouement que suscitèrent les ruines dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Les tableaux d'Hubert Robert (1733-1808) ne sont qu'édifices écroulés, envahis de végétation, colonnes renversées, chapiteaux brisés par le temps. Les géométriques jardins "à la française" laissent peu à peu la place aux jardins dits "à l'anglaise", parsemés de ruines, vraies ou fausses. Ce goût pour les ruines, contribua à attirer l'attention des esprits éclairés du XVIII^e siècle sur les traces du passé. Ainsi, en Agenais un certain

(1) J. ANDRIEU : *Origine agenaise des concours agricoles*, Agen, 1883.

(2) O. GRANAT : *La politique économique des intendants de l'Agenais*, Agen, 1907, p. 8.

Pierre de Beaumesnil, comédien de son état, se passionna pour “ les antiquités ”, comme on disait alors, de la ville d’Agen. Il a laissé un recueil de notes, particulièrement remarquables par ses dessins à la plume, où il a recensé tous les vestiges archéologiques gallo-romains et médiévaux de la cité dans laquelle il séjourna de 1767 à 1773)⁽¹⁾ Cet album que le comédien emporta avec lui à Limoges, lorsqu’il quitta la capitale agenaïse, fut racheté par la Société académique d’Agen aux descendants de Beaumesnil. Bien plus tard, en 1808, Saint-Amans qui fut chargé d’en faire le rapport devant les autres membres l’évoque en ces termes : “ Si ce manuscrit ne se recommande pas par la méthode... il est précieux néanmoins par les dessins originaux qu’il renferme. Ces dessins, très bien faits en général, sont d’une fidélité rigoureuse... ”⁽²⁾

(1) Ph. LAUZUN, *Du mouvement archéologique dans le Lot-et-Garonne*, Agen, Imp. moderne, 1904.

(2) J.F. BOUDON DE SAINT-AMANS, « Rapport sur un manuscrit intitulé Antiquités de la ville d’Agen... », *Recueil de la Société d’agriculture, sciences et arts d’Agen*, t.II, p.271.

LES ARTS

L'art, par excellence, du Siècle des Lumières est l'architecture et, plus particulièrement, l'urbanisme, c'est-à-dire l'art d'aménager et d'embellir les villes. Moyen de libération et de perfectionnement de l'homme nouveau, "l'architecture doit adapter la forme à la fonction tout en restant humaine et s'intégrer dans la nature"⁽¹⁾. En Agenais deux personnalités se passionnent pour cet art et ses applications : le duc d'Aiguillon et Antoine-François Lomet

Changer la société par le cadre de vie.

Ancien ministre de Louis XV, le duc d'Aiguillon connaît la disgrâce à l'avènement de Louis XVI. Contraint à l'exil, il se retire sur ses terres de l'Agenais à partir de 1775. Comme l'ancien château féodal du Fossat est en fort mauvais état, le duc décide de le raser et de construire une superbe demeure dans le goût du temps. Inachevé, puis ruiné à la Révolution, le château demeure cependant, avec la préfecture d'Agen, ancien évêché, le témoignage le plus somptueux de l'architecture du XVIII^e siècle en Agenais. Ces deux anciens palais ont eu d'ailleurs, l'un et l'autre, le même concepteur, l'architecte Charles Leroy.

Amateur d'art, de peinture, d'architecture, le duc d'Aiguillon est aussi animé d'une autre passion qui le place de plain-pied dans l'esprit de son temps, l'urbanisme. En effet, à Aiguillon, il ne se contente pas de construire un château (il aurait pu tout simplement restaurer l'ancien château médiéval : un siècle plus tard, un Viollet-le-Duc en eût fait ses délices), il refaçonne à sa guise la ville qui l'entoure. S'il démolit les anciens quartiers, ce n'est pas seulement une nécessité due au manque de place, c'est aussi pour bâtir une ville de raison. A la place des vieilles maisons aux profils dégingandés, donnant sur des ruelles étroites et tortueuses, le duc d'Aiguillon, pour reloger leurs habitants, fait construire ce qu'on appelle aujourd'hui encore le Quartier-Neuf, six logements identiques en enfilade, auxquels devaient faire face, symétriquement, six autres qui n'ont pas eu le temps de voir le jour. Loin de donner sur des ruelles insalubres, ces logements se dressent au milieu de vastes jardins dégagant les façades jusqu'à l'avenue qui prolonge la grande cour du château, devenue aujourd'hui la place principale de la ville.

Ce qu'il ne peut détruire et reconstruire, le duc d'Aiguillon l'adapte, faisant dresser un escalier monumental entre la partie haute et la partie basse d'Aiguillon. L'église des Carmes du XV^e siècle et l'église romane Saint-Félix sont toutes deux maquillées d'un fronton triangulaire et de colonnes qui rappellent le style classique du château et homogénéisent ainsi les disparités architecturales. On retrouve le projet urbanistique raisonné et rationnel des villes utopiques que rêvèrent les penseurs et architectes du XVIII^e siècle. Si Nicolas Ledoux, déjà mentionné, fit sa ville sur un lieu où rien n'existait, le duc

document 15

(1) *Actualités de Cl. Nicolas LEDOUX...*, les Salines royales d'Arc et Sènan, Arc et Sènan, 1979, p. 66.

d'Aiguillon dut tenir compte des réalités existantes et composer avec elles. Son projet rend compte également des soucis d'hygiène et de salubrité en vogue à cette époque, de la profonde aspiration à la beauté préconisée par Voltaire lorsqu'il dessine dans *Candide* la capitale de l'Eldorado, une beauté indissociable des notions d'équilibre et de géométrie : " On leur fit voir la ville, des édifices publics élevés jusqu'aux nues, les marchés ornés de mille colonnes, les fontaines d'eau pure (...) qui coulaient continuellement dans de grandes places pavées "⁽¹⁾

document 16

La place d'Agen, qu'imagina l'ingénieur Lomet, aurait dû dégager cette impression d'harmonie : Lomet (1759-1825) a déjà été cité comme souscripteur de l'*Encyclopédie méthodique*. Il vient à Agen en 1780 comme ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Esprit éclectique, il écrit une brochure sur les machines aérostatiques, participe aux divers projets d'urbanisme agenis et nous lègue un remarquable plan de la ville. De son projet pour la place Jasmin actuelle ne subsiste que le plan en demi-cercle avec une préoccupation esthétique et symbolique, chère à Ledoux, puisque la courbe est pure comme celle décrite par le soleil dans sa course⁽²⁾. Lomet, qui est passé à Bordeaux, a dû aussi s'inspirer de la place de la Bourse conçue par Gabriel. Les façades qu'il imagine et qui ne furent pas réalisées, prennent du relief sans sculpture ni combinaison complexe, mais simplement en utilisant les caractères de la pierre, les volumes différents. On le retrouve⁽³⁾ délégué auprès de nos troupes en Espagne, puis professeur de mécanique et de physique à l'Ecole des travaux publics fondée par Carnot puis, après une disgrâce en 1797, chargé du cours de physique et chimie en 1799 à l'Ecole centrale de Lot-et-Garonne. Après avoir participé à quelques campagnes napoléoniennes, il prend sa retraite en 1810 et s'intéresse alors à la lithographie et aux machines de théâtre.

La musique, passion des esprits éclairés.

L'autre forme d'art, qui passionna le XVIII^e siècle fut la musique. Il suffit de lire Rousseau pour mesurer la place que tenait celle-ci dans la haute société de l'époque. Compositeur lui-même, inventeur d'un système original à base de chiffres pour écrire les notes, théoricien dans *Dissertation sur la musique moderne* ou *Lettre sur la musique Française*, Rousseau raconte dans les *Confessions* l'importance qu'eut la "Querelle des Bouffons", non seulement chez les mélomanes mais dans toute la société cultivée d'alors. Les Agenais éclairés partagèrent cette passion pour l'art musical.

De Lacépède, on sait moins qu'il fut aussi musicien apprécié et musicologue réputé⁽⁴⁾. C'est lui qui propose à toute la jeune académie d'Agen, la *Société libre*, une des premières communications qu'il intitule : "Réflexions sur le progrès que la musique peut encore faire parmi nous". Plus tard, il écrivit un vaste ouvrage : *La poétique de la musique*. Mais ce n'est pas

(1) VOLTAIRE, *Candide*, chapitre XVIII.

(2) Actualités de Cl. Nicolas LEDOUX.... *op. cit.*, p. 67.

(3) M. VECHEMBRE, *le Baron*, Agen, 1909.

(4) Cf. Alain PARAILLOUS, "Lacépède musicien, compositeur et musicologue", *Revue de l'Agenais*, 1985.

seulement un théoricien : il composa des oeuvres religieuses, des symphonies, des opéras. Présenté à Piccini et à Glück, il s'en fallut d'un rien -la rencontre avec Buffon dans les salons de d'Alembert- pour que sa carrière ait été celle d'un compositeur.

document 17

Il est vrai que la musique tenait une large place dans la vie agenaise : chez les frères Lamouroux, les meilleures familles se réunissent dans le salon lambrissé dont les fenêtres s'ouvrent sur l'ancienne cathédrale Saint-Etienne, pour des concerts où les hôtes jouent des oeuvres de leur composition, mais aussi celles de leur ami Lacépède ou des compositeurs en renom de l'époque : des scènes du Devin du village de Rousseau ou d'Iphigénie en Aulide de Glück. Selon un rédacteur anonyme du Calendrier national du département de Lot-et-Garonne en 1792, c'est leur passion commune pour la musique qui décida un groupe de jeunes agenis à fonder la Société libre des sciences, belles-lettres et arts d'Agen : « elle doit son origine au goût de quelques uns de ses membres pour la musique. Amateurs éclairés de ce bel art, ils se réunissaient à des jours fixes pour le cultiver ». Mais c'est à Aiguillon, sans doute, que, de 1779 à 1783, la vie musicale a été la plus brillante : dans son exil, le duc d'Aiguillon, voulant retrouver les fastes de sa vie passée, consacra une aile entière de son château à la construction d'un théâtre où une quinzaine d'artistes (chanteurs, danseurs, musiciens), logés et entretenus, représentèrent des symphonies, des ballets, des opéras, dignes des plus beaux spectacles qu'on pouvait voir alors à Versailles.

« Tout annonce une révolution ».

document 18

Ainsi, les idées philosophiques firent leur chemin en Agenais comme dans le reste de la France : peu nombreux vers 1750, les lecteurs de Voltaire et de Rousseau acquis aux idées de tolérance, de liberté, de progrès et de bonheur sont sur le point de triompher quelque quarante ans plus tard, comme l'écrit de façon si percutante et lucide le curé de Roquefort dans son registre paroissial de 1788 : « enfin tout nous annonce une Révolution, les Lumières sont trop étendues, les esprits trop montés et l'opinion générale trop forte pour qu'elle n'arrive pas ».

PLANCHES

- 1 **Procès-verbal de réception** et de prestation de serment de Jean Noubel en qualité d'imprimeur à la place de Raymond Gayaud, 1759. Papier, 24,5 x 18,5 cm.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément Agen FF 94

- 2 **Procès-verbal de saisie** chez le libraire Boé de quarante six ouvrages non revêtus d'une permission d'imprimer, 27 octobre 1775. Cahier, papier, 24 x 19 cm.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément Agen FF 124

- 3 **Copies de deux lettres** de la veuve Noubel à Panckoucke, libraire à Paris, indiquant le nom des souscripteurs locaux de *l'Encyclopédie méthodique*, 26 avril 1782 et 9 avril 1783. Registre, papier.
Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
2 J 144

- 4 **Questions sur la tolérance**, chapitres 1 et 2, 1^{ère} partie, par le chevalier de Vivens, s.d.. Cahier manuscrit, papier, 24 x 19 cm
Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
2 J 120

- 5 **Statuts de la Société libre des sciences, belles-lettres et arts d'Agen** placés en tête du registre de délibérations de ladite société (1784-1807). Registre, papier, 36 x 23,5 cm
Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
35 J 2

- 6 **Discours prononcé devant la Société libre des sciences, belles-lettres et arts d'Agen** par l'abbé Paganel sur *Quel gouvernement favorise le plus le progrès de l'éloquence....* 16 janvier 1776. Registre des travaux, papier, 29,5 x 24 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
35 J 1

- 7 **Lettre adressée par François d'Auber de Peyrelongue** à sa mère au cours de l'expédition de Savannah, 1776. Lettre manuscrite autographe, 22 x 16,5 cm

Collection particulière

- 8 **Extrait d'une lettre de Jean Redon de Monplaisir à son frère**, 2 juillet 1770. Lettre manuscrite autographe, 21 x 18,5 cm

Collection particulière

- 9 **Séances de la Société académique** concernant l'expérience aérostatique tentée à l'initiative de Lacépède, 15 et 23 mai 1784. Registre de délibérations, papier, 36,5 x 24,5 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
35 J 2

- 10 **Journal météorologique du chevalier de Vivens** relatant trois essais sur Valence, 15 au 21 janvier 1751. Cahier manuscrit, papier.

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
2 J 101

- 11 Ordonnance du 20 décembre 1770** de l'intendant de la généralité de Bordeaux autorisant le sieur Belloc à faire des cours d'accouchement à Agen. Enregistrement dans le registre journal du corps de ville d'Agen le 22 juillet 1771. Registre, papier, 42 x 28 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément Agen BB 83

- 12 Livre des jurades de la ville de Meilhan** de 1757 à 1762 : recette envoyée par l'intendant de Guyenne aux consuls pour les soins à prendre afin d'éviter l'ergot des blés, septembre 1758. Registre, papier, 40 x 25 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément 1929

- 13 Pages de l'Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpents** par monsieur le comte de Lacépède, tome 1^{er}, Paris, 1788. Imprimé, papier, 25,5 x 19,5 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
Bibliothèque EE 66

- 14 Pages des "Antiquités de la ville d'Agen et autres villes des environs, selon l'ordre de mes voyages"** par Beaumesnil, dessin concernant le cimetière de Saint-Caprais. Cahier manuscrit, papier, 19 x 15 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
35 J 25

- 15 Détail de la perspective de la ville et du château d'Aiguillon**, XVIII^e siècle. Dessin en couleur, papier, 80 x 1,75

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément 848 (Fi 219)

- 16** **Partie du plan général des abords de la nouvelle porte Saint-Antoine d'Agen**, par Lomet. 18 janvier 1788. Dessin en couleur, papier, 31 x 49,5 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
C 21-E

- 17** **Cahier de musique de Charles Marie de Lafont du Cujula** dans lequel figurent une composition de lui (1781) et une de Claude Lamouroux (1780). Cahier, papier, 20 x 26 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
44 J 5

- 18** **Considérations du curé de Roquefort** sur l'année 1788 conservées dans le registre paroissial. 1788. Registre, papier, 24 x 18,5 cm

Arch. dép. de Lot-et-Garonne,
E Supplément 616

L'arronere accoutumee

Surquoy. Nous Consul^{te} Jur^{is}dicts faisons droit
de la requisition dudit Noubel, Ven l'arres dudit
jour dix-neuf^{es} Jevrier mil^e sept^e cent^e cinquante-neuf.
L'auons rec^u et recevons imprim^{er} en lib^{rairie} de la
presente ville pour remplir la seule place d'imprim^{er}
lib^{rairie} de celle fix^{ee} par le reglement d'utrenten^e
mors mil^e sept^e cent^e trenteneuf, vacante par la
demission d'ad^{is} p^r Raymond Gayard, L'auons
rec^u de luy le serement de bien et fidelement
remplir les fonctions de lad^{ite} place et de se
Conformer dans l'exercice d'icelle aux Edits, -
Declarations du Roy et arrets de Reglements -
Concernant l'imprimerie et lib^{rairie} de tout quoy
auons dresse^e proces verbal. que nous auons
signe^e le D^{eu}x Noubel avec nous fait a Agen
Lesdits jour mois et an que dessus

Deux L^{es} D^{eu}x Noubel Consul.

Notary pour les 3 J^{es} Mazet Consul
J^{es} pour les 3 J^{es} Noubel
J^{es} pour les 3 J^{es} Mazet
et J^{es} pour les 3 J^{es} Mazet
Marro

41 Deux Exemplaires d'une brochure
intitulée Lettre de M^r de Trois Etoiles
à M^r de Trois Etoiles sur les Entreprises
du Conseil sans qu'il y avoient eu cette
brochure faite imprimée ni en quelle
année

42. trois Exemplaires du testament
politique de Louis Mandrin, imprimé
à Genève en 1755

43. un Exemplaire d'escames de
l'Événement du Portugal ouvrage dédié
à toute justice, séculière, et temporelle
imprimé en 1759

44 un Exemplaire de la gypsée
imprimé en 1760.

45. un Exemplaire du goût de l'orateur
ou nouveaux discours des arts et des poésies

46. un Exemplaire de bouquets joyeux
par M^r Vaide, imprimé en 1760.

Et ne s'étant trouvés d'autres ouvrages
en brochure que ceux ci dessus détaillés,
autrement que différentes pièces de théâtre
inutiles à inventurer, nous sur la
requintion dudit procureur l'indis
avons fait ramasser les surdels ouvrages

en brochure et transporter a l'hôtel de ville
vous y rester depuis jusqu'à ce que
en soit autrement ordonné, et sur
la même requête dudit procureur syndic
avons ordonné au capitaine du port de
conduire ledit Broc a l'hôtel de ville
ou étant, et sur la même requête
avons procédé a son audition comme
suit

Et après que de notre ordonnance il a eu
levé l'ainain adieu promis et jure de
dire vérité l'avons interrogé de son nom,
sur nom, âge, qualité et demeure

A répondu maintenant son dit serment
s'appeler Jean Broc marchand libraire
et résider de la présente ville, âge
d'environ cinquante six ans.

Interrogé s'il connaît le Sr Raymond
Roche garçon imprimeur qui parait en cette
ville vers la fin du mois de septembre
dernier, et s'il n'alla pas chez lui, lui
proposer l'achat de certaines brochures

Répond qu'il ne connaît pas ledit
Raymond Roche, mais qu'il y a environ
un mois qu'un étranger de l'âge d'environ
cinquante ans de stature de cinq pieds trois
pouces qui se débata pour marchand de livres
parait chez lui et lui proposa de lui vendre

Le Dictionnaire pour les communs autres
livres claires et des heures de différentes
espèces et non de brochures

Interrogé si cet étranger ne lui proposa pas
aussi une brochure intitulée l'ombre de Louis
quinze, au Tribunal de minor

Répond que non

Interrogé s'il ne connaît point cette
brochure, s'il ne la pas chez lui et s'il
ne la pas vendue au public et a qui

Répond qu'il ne connaît point cet
ouvrage, qu'il ne la jamais vu, et
qu'en son pouvoir et que conséquemment
il ne peut le débiter

Et plus ne fut interrogé

Exhorte de dire vérité

Répond l'avoir dite

Et Lecture faite de l'entier procès
Verbal audit Broc, audit des réponses
contenir vérité et y jurent et a signé
avec nous, le procureur syndic et le greffier
commis ledit jour mois et an que dessus

Par nous Pierre Lambert Consul

Jean Broc Boissie greffier Boëtre

avril 1782.

Ms. B. L. 246ⁿ

26 avril.

M. panckoucke, lib. à paris.

M. j'ai l'honneur de vous envoyer ci-après la liste du petit nombre de souscripteurs que j'ai pu me procurer pour l'encyclopédie méthodique; ils sont au nombre de sept. Sçavoir:
 M^{rs}. du fumel, à villaneuve = de Lafite, Lt. g^l à azer = Duignieu, Com^{te} d'artillerie
 le Supérieur de l'oratoire. Labrousse, Curé de montbrun. = paganel, abbé de chaulx
 M^{rs} de mulique, de St. Caprais. — ayant ignoré la plus de vos circulaires, où il s'agit
 de l'ordre de paiement, & de la perception du bénéfice de librairie, je vous prie de me
 le renvoyer & d'envoyer aussi 3 prop. ind^{es} promises aux souscripteurs, &c.

14
5 août 1783.

M. Panckoulle, Libraire, à Paris.

M. j'ai l'honneur de vous envoyer le nom de quatre souscripteurs à l'Encyclopédie méthodique, qui complètent ma souscription, & me procurent un exemplaire gratuit: vous expédier tous les exemplaires brochés, même l'exemplaire gratuit, de la brochure d'usage je vous tiendrai compte. ont souscrit au prix de 751^{fr}. M^{rs} Boudon, Curé d'Yvetot. Lomet, ingénieur des ponts & chaussées; d'Arrière, à St^e Livrade; Lhuillier, notaire royal; — vous aurez la bonté de m'expédier les vol. qui appartiennent à ces quatre souscripteurs le plutôt qu'il vous sera possible. — Ayez la bonté de joindre à cet envoi = 9 les 2 vol. hist. des minéraux, tranche rouge. reliés = 1 idem, broché. = 7 idem. jaspés. Ouv. Complètes. reliés. = 13 tomes 10 & 11 quadruplés: Ouv. Complètes jaspés. reliés. = je vous prie de me marquer combien se vend en feuilles le vol. de l'hist. des Voyages de l'abbé Prévost, in-4^o. j'ai l'honneur de.

(1)
Questions sur la Tolérance.

CHAPITRE PREMIER.

Qu'il doit y avoir des principes communs à tous les partis:
quels sont ces principes?

Les partis naissent de la force & de la vigueur des Etats.
La tranquillité d'un Etat doit être l'effet d'une force qui balance
toutes les autres, & non pas l'effet funeste de la faiblesse & de
l'épuisement.

La condition humaine seroit bien misérable, si les hommes ne
pouvoient vivre en paix, à moins qu'ils ne fussent tous de la
même opinion.

Quelque bonne envie que les partis aient, ou puissent avoir,
de s'exterminer réciproquement; quelque efficace que soit ce moyen
pour finir les disputes: quelque pieux & légitime qu'il puisse
paraître au parti qui seroit le plus fort: il n'est pas possible
qu'il n'y ait une règle meilleure que celle de l'extermination, une
règle plus conforme à la sagesse de l'Être suprême.

Dans cette multitude innombrable d'intérêts qui divisent les
hommes, il y a un intérêt commun qui les réunit, il y a des principes
d'une éternelle clarté; qui comme la lumière du Soleil éclairent
le juste & l'injuste. Pourquoi n'en seroit-il pas de même dans
cette inépuisable diversité d'opinions qui partagent les humains?
Lorsque les passions les plus furieuses, l'ambition, l'avarice, la jalousie
des peuples, suspendent leurs ravages pour écouter la voix de la
raison, la raison elle-même, l'impartiale & tranquille raison,
sera-t-elle toujours armée de fureur?

Lorsque la raison seule, parmi les Payens, a prévenu tous les
troubles que peut produire la diversité d'opinions, une raison
infiniment plus pure ne pourra-t-elle jamais les faire cesser parmi
les Chrétiens?

Toute guerre est nécessairement éternelle & ne peut finir que par
l'extermination, si l'on n'admet pas des principes qui puissent être



communs à tous les partis, des principes qu'ils aient tous intérêt d'admettre, & auxquels aucun parti ne puisse déroger sans absurdité & sans injustice, Sine injuria.

Il y a, ce me semble, deux principes incontestables, qui font la base de toutes les Loix, de tous les Devoirs, & la sûreté de toutes les Sociétés, grandes ou petites.

Le premier suppose une inviolable égalité parmi les hommes, à certains égards, & telle que nous l'allons expliquer.

Le second ne permet point de déroger à ce grand principe, en conséquence de ses opinions, quelles qu'elles soient.

CHAPITRE II.

Du principe d'égalité.

Il est évident que si les hommes ne sont pas égaux, ils ne peuvent pas être libres. La liberté est une chose précieuse, mais elle ne peut exister que si tous les hommes ont les mêmes droits. Si certains hommes ont plus de droits que d'autres, ils ne peuvent pas être libres. La liberté est une chose précieuse, mais elle ne peut exister que si tous les hommes ont les mêmes droits.

Les peuples qu'on appelle civils, ont entre eux, & respectivement de peuple à peuple, non seulement des loix écrites, des traités solennellement jurés &c., mais aussi certaines conventions non écrites, au moyen desquelles ils diffèrent plus particulièrement des peuples barbares, qu'ils n'en diffèrent par les loix écrites. Nous étions barbares, quoi que nous eussions des loix écrites, & nous le sommes encore à certains égards.

Les mœurs & les usages dérivent naturellement de ces conventions tacites, plus respectées par tout que les loix; car un homme a plus de moyens pour enfreindre les loix, que pour se garantir du mépris qui punit l'impudent violateur des bienséances.

Les égards réciproques de Citoyen à Citoyen, de nation à nation, découlent de la même source. On sent qu'on ne doit point forcer



un Etranger à adopter des usages & des goûts qui le révoltent: & réciproquement un Etranger sent fort bien qu'il doit s'y prêter, autant qu'une noble franchise peut le permettre.

C'est ainsi sans doute qu'Alcibiade charma les Lacédémoniens & les Perses. On peut croire qu'il les auroit autant choquer par une servile complaisance, que par un mépris marqué. Il n'auroit pas eu si bonne grace à manger de cette mauvaise sauce des Cuisiniers Spartiates, il n'en auroit même pas goûté, si ses hôtes avoient eu la brutalité de vouloir l'y contraindre.

Ce bon missionnaire, qui, pendant huit jours, mangea par le savoir, de la chair humaine, à la table d'un Roi Africain, ne leur jamais fait pas complaisance, ^{à moins un complot forcé} s'il l'eût su, & ce Roi qui ne mérite que des louanges pour son affabilité envers ce Religieux, auroit fait l'action d'un Barbare en l'y contraignant.

De même on peut regarder comme une double barbarie, de la part d'un Roi de Perse, d'avoir voulu contraindre des Egyptiens à manger de la viande de bœuf, & d'avoir voulu contraindre des Perses à manger de la viande de porc.

L'utilité mutuelle que les hommes ont trouvée à commercer ensemble, a perfectionné avec le temps les loix de commerce. L'amour propre s'est insensiblement plié à ne gêner personne, pour conserver le droit précieux de n'être point gêné. Il a senti qu'il ne peut jouir tranquillement de la prééminence de ses goûts, de ses usages & de ses opinions, qu'autant qu'il ne troublera point les autres dans la jouissance des mêmes prérogatives.

Voilà, ce me semble, en quoi la politesse diffère essentiellement de la barbarie.

La politesse est donc une espèce de traité, par lequel on se garantit respectivement les prétentions de l'amour propre, & au moyen duquel la Société se trouve dans un état de paix.

Tout acte d'intolérance, de persécution, de contrainte, est donc un acte d'hostilité, qui rompt ce traité mutuel, & qui remet la Société dans un état de guerre, parce qu'alors chacun rentre dans le droit de faire valoir ses prétentions.

Des objets de Science, de littérature, ou de beaux arts, selon qu'il lui conviendra.

art. 11.^e

Les associés s'assembleront le premier, & le quinze de chaque mois. on ne pourra interrompre les lectures ni les délibérations, qu'avec l'agrément du Directeur,

art. 12.^e

La Société tiendra chaque année deux séances publiques, l'une au mois de Janvier, l'autre, le 25.^e du mois d'août; Elle suspendra ses travaux depuis cette dernière séance, jusqu'au 15.^e du mois de Décembre suivant.

art. 13.^e

Les opinions des associés, sur quelque sujet que ce puisse être, seront recueillies par scrutin, après une suffisante discussion de la chose proposée.

art. 14.^e

Tous les associés Résidens & ceux des honoraires & Étrangers qui assisteront

à une séance de la Société, s'engageront à
observer les présents Statuts Et les Signeront.

J. Jean Louis d'Usson de Donnac Evêque d'agen.

le cede la cepe ~~l'abbé~~ Laganet Lafont du Cujala
Examiné par l'ami

Saint-amand Gignoux
Bellocq^m Lagnan
Labbé Mangoux ^{et c.}

Auton Serin Durey Laband
Labbé du Beil et c.

Martineau Lomet Paulin Fournier
Cesay

Fontaine Bergogne
R. Noub.
Cayabonne et c.

que nos juges eussent fait perdre à l'éclat le plus grand nombre Des causes qu'il agagées,

Il ne naît^{donc} point d'orateurs s'il n'y a ni propriété, ni lois, ni patrie; et s'il y en a
 Dans l'état monarchique, on voit, à quel point les lois y bornent l'exercice De l'éloquence
 L'autorité y étant une et indivisible; le prince ~~replant, tout par lui-même~~ ^{replant, tout par lui-même}, ou par ses
 Ministres, et n'étant comptable de ses actions à personne, l'on même qu'il va au delà des
 Limites naturelles De son pouvoir, et qu'il blesse les lois fondamentales qui constituent
 Ses Droits et les nôtres; il ne reste aucun objet à la Discussion Des Sujets; il n'est aucun
 Car ou l'amour De la patrie puisse autoriser un citoyen à parler Devant la nation
 assemblée pour la cause De la liberté. Si l'histoire fournit Des exemples Contraires,
 elle les place Dans des temps De trouble et D'anarchie; et tandis que ces agitations terribles
 affligent Les Empires, il n'est ni gouvernement, ni Sujets, ni monarques.

~~Mais dans ces occasions critiques qui se renouvellent presque sous tous les règnes,~~
 ou l'on voit Des princes aveuglés par l'orgueil ou par la flatterie, alarmer la
 Nation sur la Liberté qu'il lui reste, ou sur cette partie De la propriété; que luy
 laisse L'excessive Multiplication Des impositions, et Des taxes; ou l'on voit s'élever de
 tribunaux arbitraires, qui font taire la justice et les lois, et qui ne sont que des
 Ministres D'un gouvernement rigoureux; ou l'on voit se Multiplier ces moyens
 odieux De satisfaire la vengeance Du puissant contre le faible, cette arme
 invisible et prompt. Des tyrans qui immole à l'insu Des lois, Des citoyens quelque
 fois innocents, souvent vertueux; ou l'on voit un peuple Dans les gémissements
 et Dans les pleurs, croyant avoir tout perdu en perdant Ses magistrats, redemander
 à son roy à son pere, les seuls hommes qui Dans une Monarchie, croient encore
 à la sainteté Des lois et à l'obligation D'aimer la patrie; Dans ces occasions
 Disje, on va contre la force qui opprime, que l'éloquence Du silence et
 pleurs. Les peuples sont consternés; la langue Des magistrats est glacée;
 L'autorité arrête Les effets D'un Discours éloquent et pathétique; Les
 Courtisans s'élèvent comme une barrière entre Le prince et ceux qui vont le
 porter les remontrances, les vœux De la Nation, les misères publiques, deviennent

un objet de raillerie, un moyen d'élévation, pour ces hommes odieux qui corrompent
Le monarque, pour se nourrir du plus pur sang de son peuple.

D'ailleurs les ménagements qu'un maître absolu exige, ne sont-ils pas ^{des} obstacles
puissants pour l'orateur; et la crainte de déplaire n'arrête-elle pas l'effort,
n'étouffe-elle pas les mouvements d'une âme noble et généreuse, qui voudrait
peindre avec des couleurs vives et touchantes, les maux affreux dont la
Nation est menacée? Comment être sujet respectueux, et réclamer avec force ses
Droits, contre un maître absolu qui les usurpe? Le Sénat de Rome ne

fut plus le sanctuaire de l'éloquence, lorsque Tibère y eut par la prise en
gêne la liberté des suffrages, et glacé le courage des sénateurs. Athènes aux
bons jours de sa liberté, pouvait vanter le nombre ~~immense~~ ^{nombre} et le mérite
de ses orateurs; elle n'eut plus que des froids réthoriciens, lorsque la Grèce fut devenue
une province tributaire de Rome. Et nous, Mr, et nous n'avons ^{nous} pas des exemples
qui prouvent la vérité de mes principes? Dans quels temps nos magistrats
ont-ils parlé avec plus de force et d'énergie? Dans quelles situations leur
éloquence s'est-elle élevée jusqu'au sublime? Ça a été dans ces jours de discorde
et d'horreur, où la France divisée offrait le spectacle de plusieurs parties, ou
dans le tumulte de l'anarchie, chaque citoyen jugeait le prince, et discutait ses
propres Droits; jours bien différents de ceux dont je viens de parler, où le despotisme
franchit le pas qui sépare le gouvernement odieux, de l'état monarchique.

L'anarchie est la privation actuelle de tout gouvernement. C'est comme je l'ai dit
plus haut, un état d'agitation et de trouble; qui semble rappeler les hommes à leur entière
Liberté; et qui donne aux esprits une grande tendance à ne plus s'exposer aux caprices
d'un maître, mais à la limiter par des lois. Si on n'est pas républicain, on aspire
à l'être. Il n'est donc pas étonnant, que dans cette fermentation générale, il se
trouve des hommes, qui, comme des tribuns, appellent le peuple à la Liberté.

Demandé à être de l'expédition qui va avoir lieu
j'ay été assés bien servi pour l'obtenir en conséquence
je pars demain avec le reste de l'escadre pour une
bonne expédition qui va avoir lieu. je suis embarqué
sur le vaisseau de mr l'amiral piquet chef d'escadre
(l'Anibal) de 44 canons. je seray de la colonne de
mr de noailles qui me parait singulièrement en amitié
nous avons eu à sa deux affaires précédentes. est
le fils du maréchal de moustier, le même avec qui mon
père a servi, je suis moralement sûr que cette amitié
ne m'en aura à quelque chose. je ne prévois que
ce que j'ai dessein, au point nous mener fort loin
mais vous devés être assurée d'une façon de penser
et d'une conduite. je cherche à dessein quelque chose
je prends pour cela une voye que vous ne sauriez
vous prouver. je suis très gai je n'ai pas le sol, est
à qui fait que je ne sois pas tué.

on ne peut rien ajouter au profond respect
avec lequel j'écris.

Madame

avec respect
et très obéissant
serviteur.

des assurances de mon respect je vous prie à mes
côtés, avec toute mon ferveur, pardon de toutes les

et sur ce que j'ai de mal à dire je suis extrêmement
pressé adieu moy vos lettres au cap ou je reviens dans
un instant.

Je saisis avec bien de l'empressement l'occasion du convoi que nous escortons pour vous donner de mes nouvelles. Ma santé est très bonne. Je suis enfin guéri de ma blessure. La maladresse du chirurgien qui m'a traité a été cause qu'il soit formé un dépôt qu'il a fallu percer mais les trois coups de bistouri qu'on m'a donnés successivement ne paraîtront pas. Ils seront cachés par la cravate. C'est dans un endroit assez dangereux. Je n'ose pas espérer avec une tête jamais bien droite. Les muscles du côté gauche ayant été coupés sont devenus un peu plus courts et la tête reste un peu penchée mais (c'est) tout de qu'il m'en reste avec une cicatrice de la largeur d'une pièce de 12 sols à la joue droite. J'avais eu le sourcil partagé mais ça revient. Dans l'incertitude de savoir si ma croix (de Saint-Louis) serait accordée, (j'ai) demandé à être de l'expédition qui va avoir lieu. J'ai été assez bien servi pour l'obtenir. En conséquence je pars demain avec le reste de l'escadre pour une 3ème expédition qui va avoir lieu. Je suis embarqué sur le vaisseau de : Lamothe-Piquet chef d'escadre (l'anibal)⁽²⁾ de 44 canons. Je serai de la colonne de Monsieur Noailles qui m'a pris singulièrement en amitié. Nous étions ensemble à deux affaires précédentes. C'est le fils du maréchal de Mouchy, le même avec qui mon père a servi. Je suis moralement sûr que cette amitié-là me mènera à quelque chose. Je n'ose prévoir ce que je vais devenir, ceci peut nous mener fort loin mais vous devez être assuré de ma façon de penser et de ma conduite. Je cherche à devenir quelque chose. Je prends pour cela une voie que vous ne sauriez désapprouver. Je suis très gai, je n'ai pas le sol (sou), c'est ce qui fait que je ne serai pas tué. On ne peut rien ajouter au profond respect avec lequel je suis, madame, etc.⁽³⁾

(1) N'a été reproduite que la deuxième page originale, la première étant illisible. Aussi est-il donné ici la transcription de l'intégralité de cette lettre.

(2) L'Hannibal, nom du bateau.

(3) L'orthographe de cette lettre a été, par nos soins, corrigée ou rendue au normes actuelles.

nous avions été a la veille d'être tous égorgés par les
 negres a l'instigation de douze hommes qu'on dit être jésuites qui
 prêchoient aux negres qu'ils étoient envoyés de Dieu pour les avertir
 que tous les blancs periroient et que les negres feroient tous libres. Ils
 leur vendoient cinq gallees d'ail enfilées dans du gros fil qui leur
 serviroient de garde cor et qui les empêcheroit de mourir quelque coup
 qu'on leur portât. ces gens la font si simples qu'ils le croient. et qu'ils
 se sont déjà mis en même d'exécuter leur projet ils furent
 découverts heureusement et en arrêtés dernièrement avec douze
 negres amportés au port au prince; et la semaine dernière on en a
 arrêté deux qui sont au cachot les fers aux pieds et aux mains avec
 quatre sentinelles a la porte du cachot. trois hommes dans une
 perplexité affreuse nos armes bien chargées et jargouillant en bon
 état font bonne garde et menent nos negres avec beaucoup plus
 de vigueur que cy devant

Séance du 15 mai 1784.

à laquelle ont assisté

Messieurs

De Sévin.
De Clairfontaine.
De Rangouse, ch.^{re}
De martinelli
Du bedat, ch.^{re}
gignoux.
nauton.
Belloc.
Cruzel.
De Lagrange.
De Saint amans.

M. le comte de Lacépède n'ayant pu assister à cette séance a fait remettre à la Société une lettre par laquelle il lui propose de concert avec M. Chambon, d'abandonner entièrement l'expérience aërostatique, et de donner à la veuve et aux enfans du malheureux ouvrier qui a été tué à l'occasion de cette expérience toute la toile dont l'aërostat est composé, et tout ce qui pourra en être vendu à leur profit.

Vu le mauvais état où le vent qui s'est opiniâtrément opposé au succès de l'expérience d'hier a réduit le ballon aërostatique, et le découragement qui paroît avoir gagné le public depuis le funeste accident arrivé à l'ouvrier dont il a été fait mention, la Société animée du même esprit de charité et d'humanité qui a dirigé l'avis de M. M. de Lacépède et Chambon, et considérant d'ailleurs que dans la circonstance il seroit peut-être difficile de réaliser sur le champ la somme nécessaire pour essayer une seconde tentative, a délibéré de proposer aux différens Corps, ou sociétés de souscripteurs, le projet énoncé dans la lettre de M. le comte de Lacépède. en conséquence, elle a nommé M. de Saint amans pour déterminer avec le Corps de ville, M. de martinelli avec la 1.^{re} société, M. Cruzel avec la seconde société politique, s'il ne seroit pas à propos de faire de l'appareil aërostatique l'emploi proposé.

M. l'abbé gignoux a fait lecture d'un mémoire sur le mouvement millénaire du globe terrestre (1.) et sur lequel l'auteur, qui ne veut point être nommé, seroit bien aise d'avoir l'avis de la société. ce mémoire traitant une question astronomique des plus intéressantes, la société pour répondre aux vœux de l'auteur anonyme, a nommé M. M. nauton et viguë commissaires à l'effet d'examiner l'ouvrage dont

(1.) l'auteur entend sous le nom de mouvement millénaire cette révolution du globe qui s'accomplit en 25,000^{ans}

il s'agit, et d'en faire leur rapport le plutôt possible.

M. l'abbé nauton a terminé la séance par la lecture d'une nouvelle théorie du mouvement des comètes, faisant partie d'un ouvrage plus étendu sur un nouveau système physique de l'univers, dont il a lu plusieurs fragmens dans les séances d'avril, mai, juin et juillet 1781, et dont il a prié la société de consigner les principes fondamentaux dans ses Registres.

Selon l'auteur tous les empires de l'espace renferment dans leur vaste étendue un fluide élastique qui reçoit continuellement du soleil et des étoiles une force répulsive. Ce mouvement se dirige du centre du soleil et de chaque étoile aux différentes circonférences de chaque système solaire. ce fluide intermédiaire dont les molécules sphériques se touchent par quelques points, avoit dans les premières époques du monde, la même nature que les rayons que lance chaque soleil dans sa sphère d'activité. Ces torrens de rayons communiquent leur force répulsive et solifuge à ce fluide aussi parfaitement élastique qu'il puisse l'être. les molécules plus grossières de celui-ci les réfléchissent vers le soleil qui les lance, et maintiennent constamment la force répulsive de chaque astre enflammé, son incandescence et sa lumière. ce mouvement répulsif, communiqué au fluide intermédiaire, suit le rapport inverse du carré des distances à ces sphères d'activité. bien différent des autres fluides grossiers, ce fluide suit des loix qui sont propres à son extrême ténuité et à son élasticité parfaite. il frappe les corps à raison de leur masse, ou à raison des points d'appui et de résistance qu'ils lui opposent; de là tous les phénomènes de la pesanteur, et la cause des attractions apparentes des graves vers le centre de la terre. tous les mouvemens des planètes et des comètes qui appartiennent à notre système solaire s'expliquent par la combinaison de la force répulsive du soleil, de la force opposée des étoiles, et de la force de la zone axi-solaire qui se dirige d'occident en orient. celle-ci reçoit cette direction du mouvement de rotation du soleil sur son axe, et elle fait à chaque instant les fonctions d'une force tangentielle. les révolutions de tous les orbes de la zone axi-solaire seroient isochrones, si leur mouvement n'étoit ralenti par aucun obstacle. l'action de cette troisième force circonvolutoire sur le centre de gravité de chaque planète (bien différent du centre de figure) l'oblige de tourner sur son axe d'occident en orient. La plupart des comète-planètes appartiennent à des systèmes stellaires voisins de notre système solaire. toutes celles qui ont un mouvement retrograde, ou qui se meuvent d'orient en occident ainsi que celles qui dirigent leur marche du sud au nord, ou du nord au sud, sont dans l'empire des étoiles les plus voisines. celles qui sont régies par notre soleil, vont ainsi que les planètes qu'il régit, selon l'ordre des signes, ou d'occident en orient; elles suivent le mouvement de la zone axi-solaire. celles qui ont toute autre direction suivent la direction du mouvement de telle ou telle zone axi-stellaire, et font leurs révolutions dans des orbes très éloignés des étoiles à l'empire desquelles elles appartiennent; et qui sont placées au foyer du mouvement. d'autres peuvent errer de système en système, sans se fixer dans aucun. toutes ces idées sont éclaircies et développées, dans les différens mémoires que l'auteur a mis sous les yeux de la société, depuis le commencement de l'année 1781, jusques à ce jour.

le c^{te} de la cepède
directeur

Saint-amand, pour
le secrétaire absent.

(23)

Séance extraordinaire

du 23 mai 1784.
à laquelle ont assisté,

Messieurs.

Le comte de la cepède, Directeur.

de sevin.

de rangouse, ch.^{re}

gignoux.

belloc.

de clairfontaine.

de saint amans.

La société ayant été instruite, par un de ses membres, que tous les différens corps de souscripteurs avoient résolu de réparer l'aréostat, et de tenter une seconde expérience; qu'à cet effet il alloit être ouvert une nouvelle souscription, dont une partie seroit affectée à la veuve et aux enfans du malheureux ouvrier tué à la suite de l'expérience du 14; de plus, ayant été informée que M. Chambon consentoit à reprendre la direction des travaux, et persistoit à ~~se lever~~ s'élever dans la machine aërostatique, elle a saisi dans cette séance convoquée exprès, l'occasion de signaler son zèle pour tout ce qui tient aux progrès des sciences, son empressement de répondre à cet égard aux vœux du public, et les vues de charité qui avoient déterminé son premier avis. en conséquence elle a délibéré de souscrire pour une somme de cent livres.

le c^{te} de la cepède, Directeur

Saint-amand, pour
le secrétaire absent.

Vendredi 15 janvier 1751

PARALYTIQUE ELECTRISÉ

1. Essai de la nouvelle bouteille

Enfin je suis parvenu à tirer une fort bonne
électricité de ma nouvelle bouteille, pendant le jour: -
Valence a été très bien électrisé, dans toutes les jointures
des doigts, aux articulations de la main, du poignet &
d'une partie de l'avant bras, il a senti de fort bonnes
secousses & il a vu le bras fort chaud; l'opération
a duré environ deux heures. Les étincelles étoient
brillantes, vives, d'un feu clair & très agréable.

Samedi 16 janvier

PARALYT. ELECT.

2. Essai

L'électricité a été pendant quelque temps plus forte
qu'hier, ensuite elle s'est fort affoiblie. J'ai -
recommencé à électriser les muscles de l'avant bras,
il y a vu venir sur le champ des taches noires; il se vray
qu'il pourroit y en avoir quelqu'une depuis hier.

Jeu di 21 janvier

PARALYTIQUE ELECTRISÉ

3. Essai

L'électricité a tardé à venir, quoi que j'aie frotté
mes mains de camphre & que les dispositions de l'air -
soient fort favorables. Enfin elle est venue, & elle
augmente beaucoup, de sorte que j'espérois la voir
au plus haut degré, lorsque ma bouteille s'en
malheureusement. C'est à dire qu'il est a été à la fois celui
qui tournoie la roue.

Valence a été cependant assez bien électrisé, -
pendant plus d'une heure. Les secousses ont été -
bonnes, & j'en ai suivi plusieurs fois tous les muscles -
de l'avant bras.

Il m'a dit qu'il s'étoit trouvé très à merveille, &
qu'il ne boitait pas du tout.

EXPERIENCE SUR L'ELECTRICITE : "Paralytique électrisé" (extrait du journal du chevalier de Vivens).

Premier essai de la nouvelle bouteille.

Enfin je suis parvenu à tirer une fort bonne électricité de ma nouvelle bouteille pendant le jour. Valence a très bien électrisé dans toutes les jointures des doigts, aux muscles de la main, des poignets, et d'une partie de l'avant-bras ; il a senti de fort bonnes secousses ; il avait le bras fort chaud ; l'opération a duré environ deux heures. Les étincelles étaient brillantes, vives, d'un feu clair et pétillant bien.

Deuxième essai.

L'électricité a été pendant quelque temps plus forte qu'hier, ensuite elle s'est fort affaiblie. J'ai recommencé à électriser les muscles de l'avant-bras, il y est venu sur le champ des taches noires. Il est vrai qu'il pouvait y en avoir quelques unes depuis hier.

Troisième essai.

1 - L'électricité a tardé à venir, quoique j'ai frotté mes mains de camphre et que les dispositions de l'Air parussent très favorables. Enfin elle est venue, elle augmentait beaucoup, de sorte que j'espérais la voir au plus haut degré, lorsque ma bouteille s'est malheureusement cassée ; un éclat a blessé à la joue celui qui tournait la roue.

2 - Valence a été cependant bien électrisé pendant plus d'une heure. Les secousses ont été bonnes, et j'ai suivi plusieurs fois tous les muscles de l'avant-bras.

3 - Il m'a dit qu'il s'était trouvé hier à merveille et qu'il ne boitait plus du tout.

du 20 décembre 1770. Charles François Hyacinthe Esmauget
ordonnance du Roy. Chevalier, Seigneur des Bordes, de Feynes, parraine aux Lieux, Conseiller
du Roy en ses Conseils, Maître des Requetes ordinaires de son hôtel,
Intendant de justice, police, finances en la Généralité de Bordeaux.
Sur les représentations qui nous ont été faites par la dame du
Coudray pensionnaire du Roy pour la démonstration de l'art des
accouchemens, que pour perpétuer dans notre Généralité les avantages
des instructions qu'elle a données, il étoit très utile de charger un
Chirurgien habile et expérimenté de donner aux Ecoliers du d. art un
Cours chaque année en faisant usage de la machine qu'elle a inventée
dont elle se sert elle même pour ses démonstrations et en conséquence
des témoignages avantageux qu'elle nous a rendus des qualités du sieur
Bellot Chirurgien d'agen

Nous avons Commis et Commettons le dit sieur Bellot pour
faire les d. Cours dans la ville d'agen: et mandons aux Officiers
Municipaux de la dite ville de lui procurer à cet égard toutes les
facilités qui seront à leur disposition. à Bordeaux. Ce 20^e Bre 1770
Signé Esmauget.

Registree par nous Sur. greffier de la ville de
la Communauté d'agen, attestée qui nous a été
Exhibée par lef. Bellot, Intendant de
Membres les Echevins, à Agen 22 juillet 1771

De Par le Roi, et de Messieurs les
Echevins Gouverneurs, Juges de l'Enquie Police
Conjoints-Criminels de la ville d'agen, les d. Juges d'agen



1^{re} de bien laver & manier dans plusieurs eaux, jusqu'à ce que l'enduit soit bien clair

Expériences — qui ont été fait par ordre de Son

Les yeux de Son Majesté
D'abord les Laboureurs feront bien de s'agrandir, puis continuer
après la Moisson, Le grain qu'ils destineront pour leurs
Semailles, Ce doit être Le plus beau, Le plus Net & Le plus
Sain; Si l'Nest pas exempt de toute Mouche-ture, ils auront
Soins de du Cuvier, & de suite ils Le feront sécher; Cette première
préparation est d'une utilité prévoyable & peut même suffire
pour purifier tous Les Grains dans Lesquels Le grain n'a pas

Mais pour plus Grande Sûreté, il est important, qu'après l'ama-
nant Les semences, de donner au Grain une autre préparation, et qui
Nest pas fort gênante, C'est de le laver dans une Lessive tiède faite
avec des Cendres, il n'importe qu'elles soient de bois ou de paille,
ou d'autres Matières qu'on a coutume de brûler dans le Lieu; Cependant
Les Cendres de Bruyère & de feuilles de figuier sont Les Meilleures.
Il faut environ une Livre de Cendres sur deux pintes d'eau, Mesurées
de Paris, qui se La Bottaille ordinaire, Le produit après L'ébullition,
sera suffisant pour Laver un Boisseau de Grain, Mesuré de Paris
pesant vingt Livres. puis de même, et ainsi d'une plus Grande
quantité appropriée, il servira bien après que la Lessive est faite
il sera bien après que la Lessive est faite et tirée au clair dans
un Cuvier, de jeter un peu de Chaux vive, environ deux onces
par pinte, & pour ne pas se tromper à la quantité, on s'en-
certain qu'il y a assez suffisamment Lors qu'en la jettant
L'eau de la Lessive fait dissoudre le meller la Chaux, on
verra que L'eau prendra La couleur de Blau de Lait, sans
qu'il soit resté de la Chaux au fond du Cuvier, Ce qui
Manquerait qu'on en aurait mis trop.

Lors qu'on est assuré de L'eau de Lessive n'est pas en
Degré de chaleur Capable d'altérer Le grain, & qu'on
La reconnaît à la Chaleur douce qu'on y résiste en y trempant
La main, on se implit de Grain une Corbeille d'osiers assés
serée, pour que le Grain ne puisse passer au travers, on la
plonge dans Le Cuvier, L'eau de Lessive s'y introduisant
de tout costé humecte sur Le Champ le blé, on s'en sert donc
justant même doubler si le Grain est de Rouille entre
Les mains légèrement, on soulève La Corbeille, & on La
plonge dans L'eau en plusieurs Reprises, on La retire
En fin après L'union Lesse l'ajouter au dessus du Cuvier
il ont étendu La semence ainsi préparée sur des
draps ou des tables; pour qu'elle y sèche plus promptement,

Et Continuer de baigner de cette Maniere tout
Le grain qu'on veut semer.

Ceux qui suivront exactement cette pratique y gagneront
Tant sur ce que leurs Recettes seront beaucoup plus belles
Et plus abondantes, Et Leur En Contera peut s'en faire
L'usage.

M. de L'intendant a accordé une décharge
de Capitation dans Chaque Communauté à celui dont
Les Grains se seront trouvés par cette Nouvelle pratique
moins atteints de la Carie ou Noirceur.

Du 8. Septembre 1758. Assemblée en
l'Hôtel de Ville de Paris & de la Ville de Paris
ancien sousigné

Continuation des
Comptes

Acte représenté par Messieurs les Consuls
et les autres de la Ville de Paris pour le
donner à l'Assemblée qui s'est tenue à Paris
le 10. Septembre 1758. sous le
Président de la Ville de Paris & de la Ville de Paris
ancien sousigné

Surquoy attendan que l'Assemblée n'a pas
encore rendu son Arrêt sur la
demande de la Ville de Paris
pour la nomination d'un
Président de la Ville de Paris
ancien sousigné

Du 10. Septembre 1758 Assemblée en l'Hôtel
de Ville

Surquoy pour lors de la délibération d'un
Assemblée de la Ville de Paris
qui s'est tenue le 10. Septembre 1758.
sous le Président de la Ville de Paris
ancien sousigné

Acte représenté par Messieurs les Consuls
et les autres de la Ville de Paris pour le
donner à l'Assemblée qui s'est tenue à Paris
le 10. Septembre 1758. sous le
Président de la Ville de Paris & de la Ville de Paris
ancien sousigné

Acte représenté par Messieurs les Consuls
et les autres de la Ville de Paris pour le
donner à l'Assemblée qui s'est tenue à Paris
le 10. Septembre 1758. sous le
Président de la Ville de Paris & de la Ville de Paris
ancien sousigné

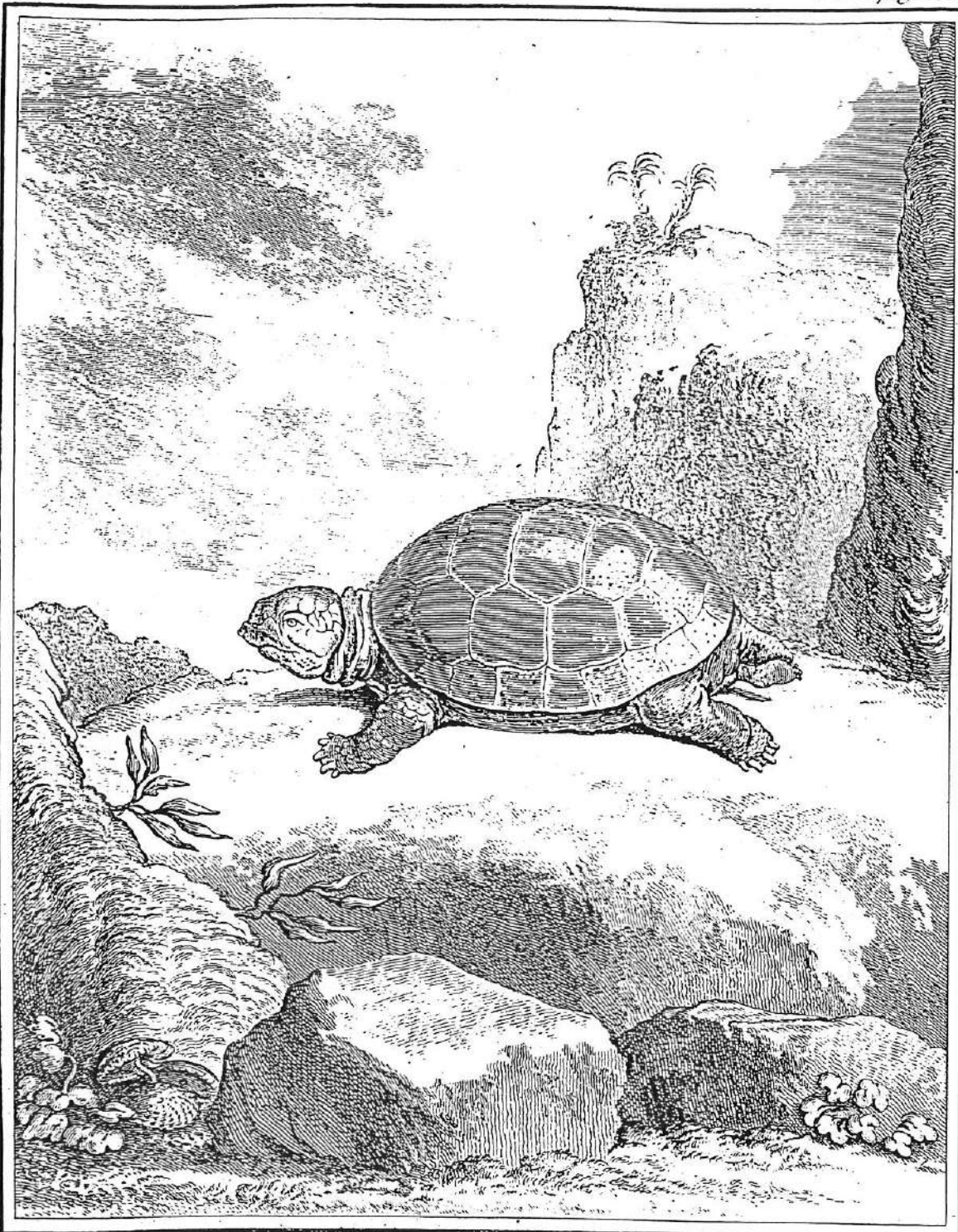
Acte représenté par Messieurs les Consuls
et les autres de la Ville de Paris pour le
donner à l'Assemblée qui s'est tenue à Paris
le 10. Septembre 1758. sous le
Président de la Ville de Paris & de la Ville de Paris
ancien sousigné



L A R O N D E (a)

C'EST dans l'Europe méridionale, suivant M. Linné, que l'on trouve cette tortue: sa carapace est presque entièrement ronde, & c'est ce qui lui a fait donner le nom d'*orbiculaire*. Les bords de cette carapace sont recouverts de vingt-trois lames, dans deux individus conservés au Cabinet du Roi, & le disque l'est de treize. Ces lames sont très-unies, & leur couleur, assez claire, est semée de très-petites taches rousses, plus ou moins foncées. Le plastron est échancré parderrière, & recouvert de douze lames. Le museau se termine par une pointe forte & aigue, en forme de très-petite corne. La queue est très-courte. Les pieds sont ramassés, arrondis; & les doigts réunis par une membrane commune, ne sont, en quelque sorte, sensibles que par des ongles assez forts & assez longs. Ces ongles sont

(a) La Ronde. *M. d'Aubenton, Encyclopédie méthodique.*
Testudo orbicularis, 5. *Linn. amphib. rept.*
Testudo europæa, 5. *Schneider.*



Desj. del.

V. J. sculp.

LA RONDE. grandeur de nature.

DES QUADRUPÈDES OVIPARES. 127

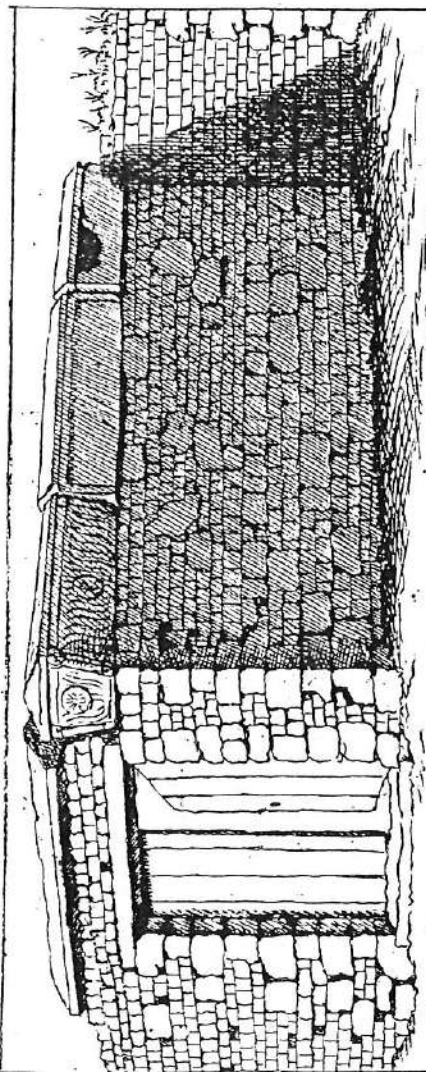
au nombre de cinq dans les pieds de devant, & de quatre dans les pieds de derrière. La tortue Ronde habite de préférence au milieu des rivières & des marais, & ses habitudes doivent ressembler plus ou moins à celles de la Bourbeuse, suivant le plus ou moins d'égalité de leurs forces.

On rencontre les tortues Rondes, non-seulement dans les pays Méridionaux de l'Europe, mais encore en Prusse (b) : les Payfans de ce Royaume les prennent & les gardent dans des vaisseaux, qui contiennent la nourriture destinée à leurs cochons; ils pensent que ces derniers animaux s'en portent mieux & en engraisent davantage; les tortues Rondes vivent quelquefois plus de deux ans dans cette sorte d'habitation extraordinaire (c).

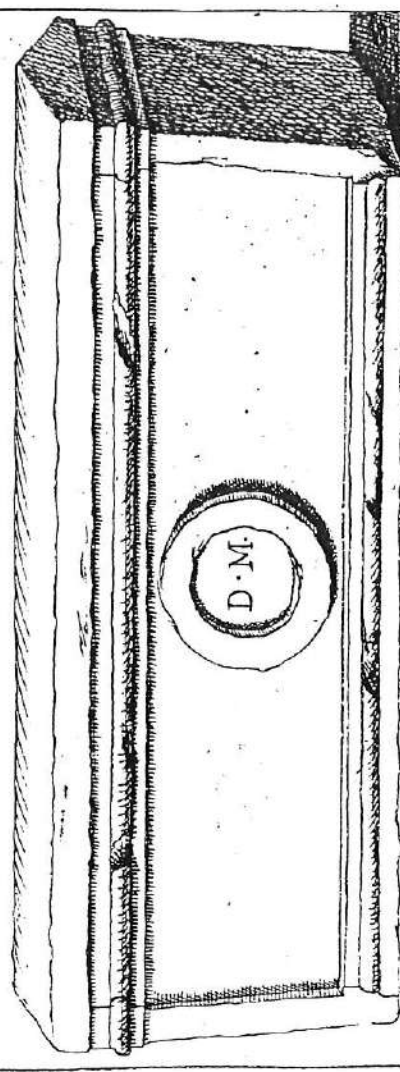
Il se pourroit que la Ronde parvînt à une grandeur un peu considérable, malgré la petite taille des deux individus que nous avons décrits, & qui n'ont pas plus de trois pouces neuf lignes de longueur totale, sur deux pouces cinq lignes de largeur, parce que ces deux petites tortues présentent tous les signes du premier âge & d'un développement très-peu avancé. Si

(b) *Ichthyologia, cum amphibis regni Borussiae methodo linnaeana disposita* à Johan. Christoph. Wulff.

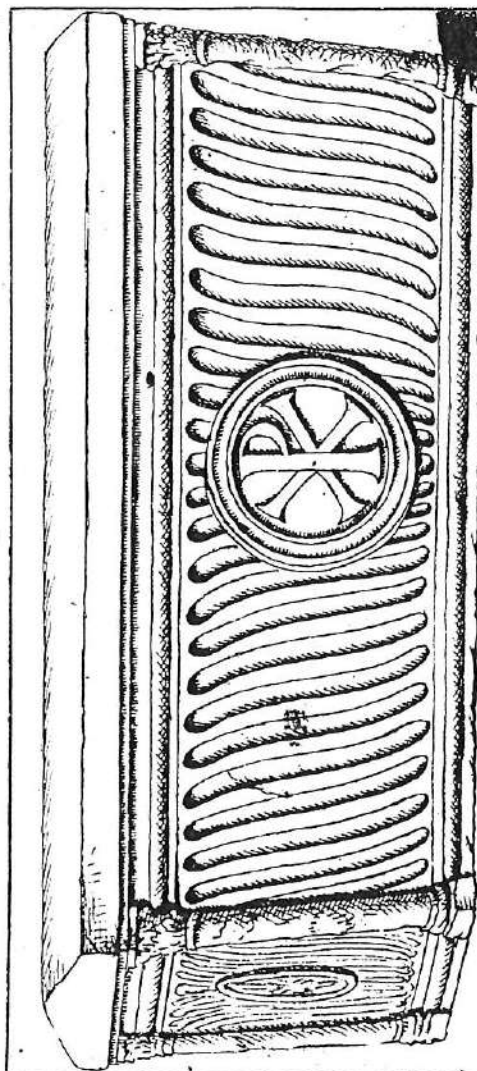
(c) Wulff, ouvrage déjà cité.



Encore qu'on ne, Roteur, si rencoignement Du Cimetière De
Saint Caprasin sur le bord du vallon Inquel Vint quatre-vingt-neuf
meus Antiques, Vint affez belle Pierre-Elle paye d'obscurement par ses
Escoignes sur la Porte une courtoisie De l'ancien De long Ju
De puy de la terre, plus long temps en France de suite avec leurs conceptions
Vint la Vierge d'un Calvaire, à tout est du Bas Empire a représenter
C'est, en grand, 1772.



Tombereau Antiquaire De Pierre, Et Dont La Pierre qui est sur La Porte Du Cimetière S'appelle De Conventure, comme c'estoit Les
Cimetiel Vm Payen, il a été brisé par un effroyable séisme, on trouva 3 Dames De Vmme Vmme qui sont en 2 effroy. Dont l'une a été
renversée, Et l'autre La pierre même, elle se trouve de vrom, haute de 15 poulces, sur 7 de largeur, 1 autre en terre, pour 2 poulces, sur 2 de largeur.
Dont La Boudem a 4 poulces de hauteur.

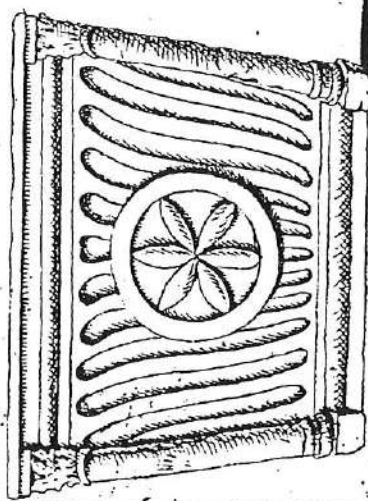


Toujours on antique d'un assez belle Pierre avec son Concrète,
C'est celui qui est sur le cing Du Mont de Civetiere avec Caprais
tout joignant la Porte.

estant de 2-pieds 3-pouces, sous le conserve, long de 6-pieds
en pointe. Surge de 2-pieds 3-pouces en haut. 52-pieds 9-pouces au
bas. le conserve a 6-pouces d'épaisseur.

Vers le couchant a 6. pointes a espallant,
 Le monument d'22. feet haut, 12. large, 12. profond
 de Castrum, &c. il est en rang, par le devant de la porte bonte. ainsi
 qu'on peut le voir, par le bout d'offre cy - a. cela, qui s'apelle la
 porte de la porte.

de la construction à deux parties de demi d'épaisseur.
Le tableau qui s'est déformé, se y joint, & s'aligne, & est tout uni & de
même que le dernier, qui n'a que quatre pieds & quelques de largeur.
On y réfléchit, on voit que c'est tout bas & un coup.
Aussi, les trois ont été si liés, qu'un si vaste principe
font des masses de deux courbes, & est un plus de V. & de L.



Bar relief, 2-2-peds. 2-poules. 3.

nes - par la largeur du poste sur I.

2. A. P. Parker - G. L. Jones - D. A. Hamilton - C.

estiment antique est de l'arbre, &
témoinent l'arbre à force d'années.

le moment souffre à force de marcher
 vers, il s'est partie du navé. In Chacour

Saint Caprais. place, à quelque distance.

me you are still for the 2nd of June,

estiment au milieu du chemin. Les fétes
et la fête de la Noël s'y. virent de la

est du côté de la Nef; les pieds du côté
l'Autel, auquel il s'est face.

Je ne puis en dire autre chose, sinon

... i' est un fragment de Torabean, et

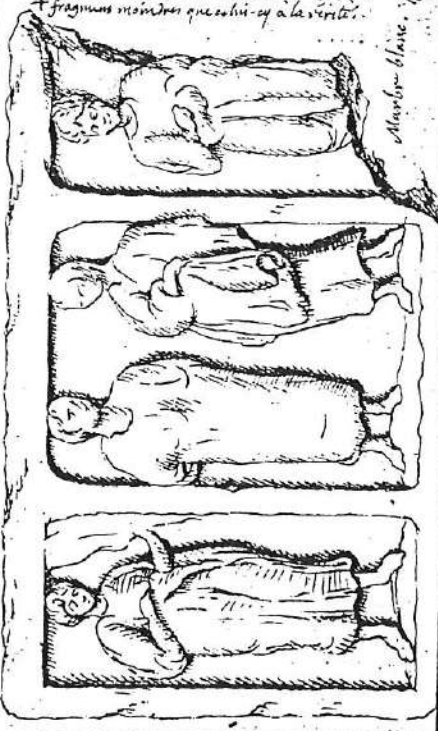
more, did it seem so far longer
Than in Boats.

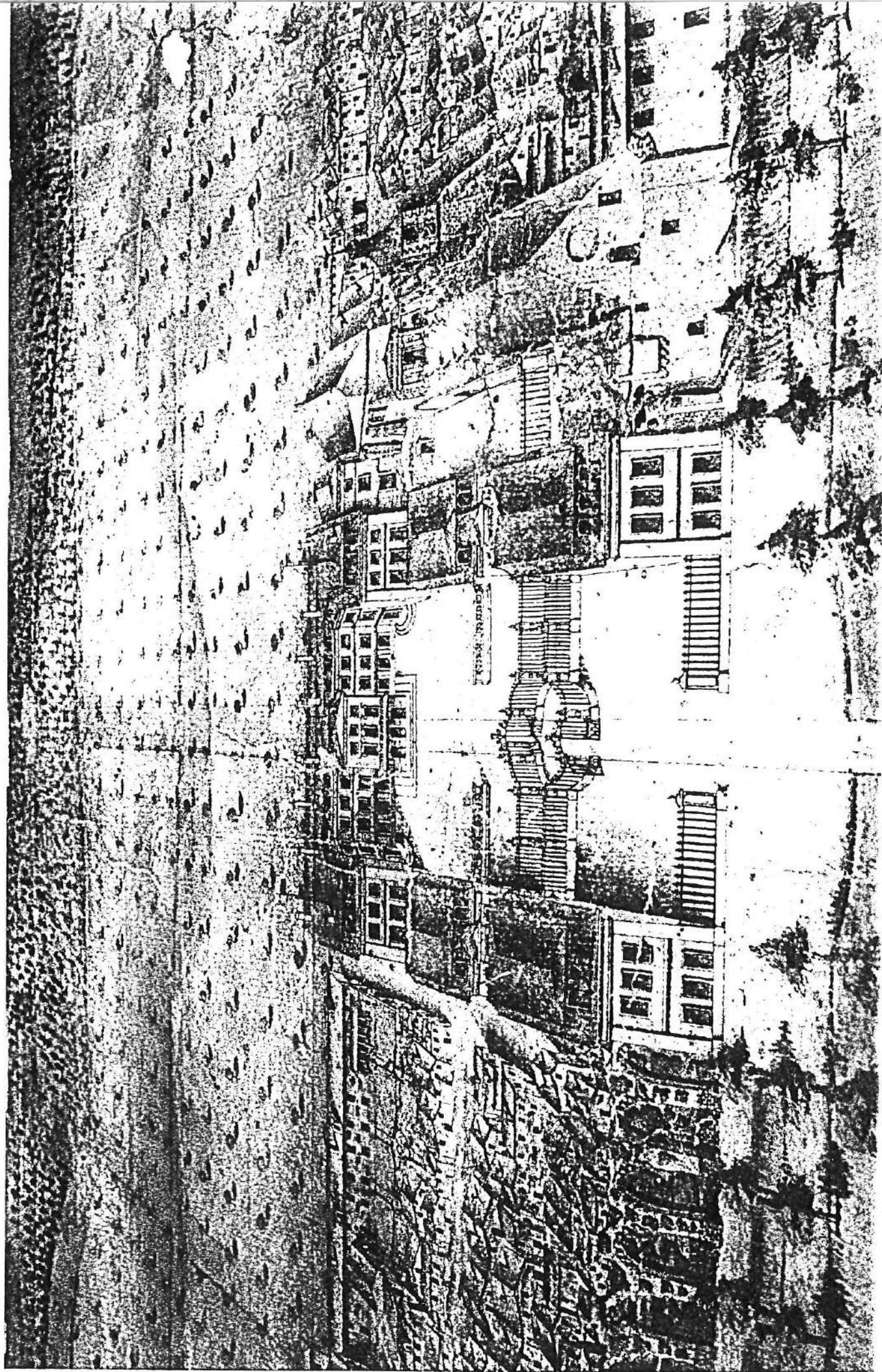
Einmal die Woche
Circulation der Extraktoren

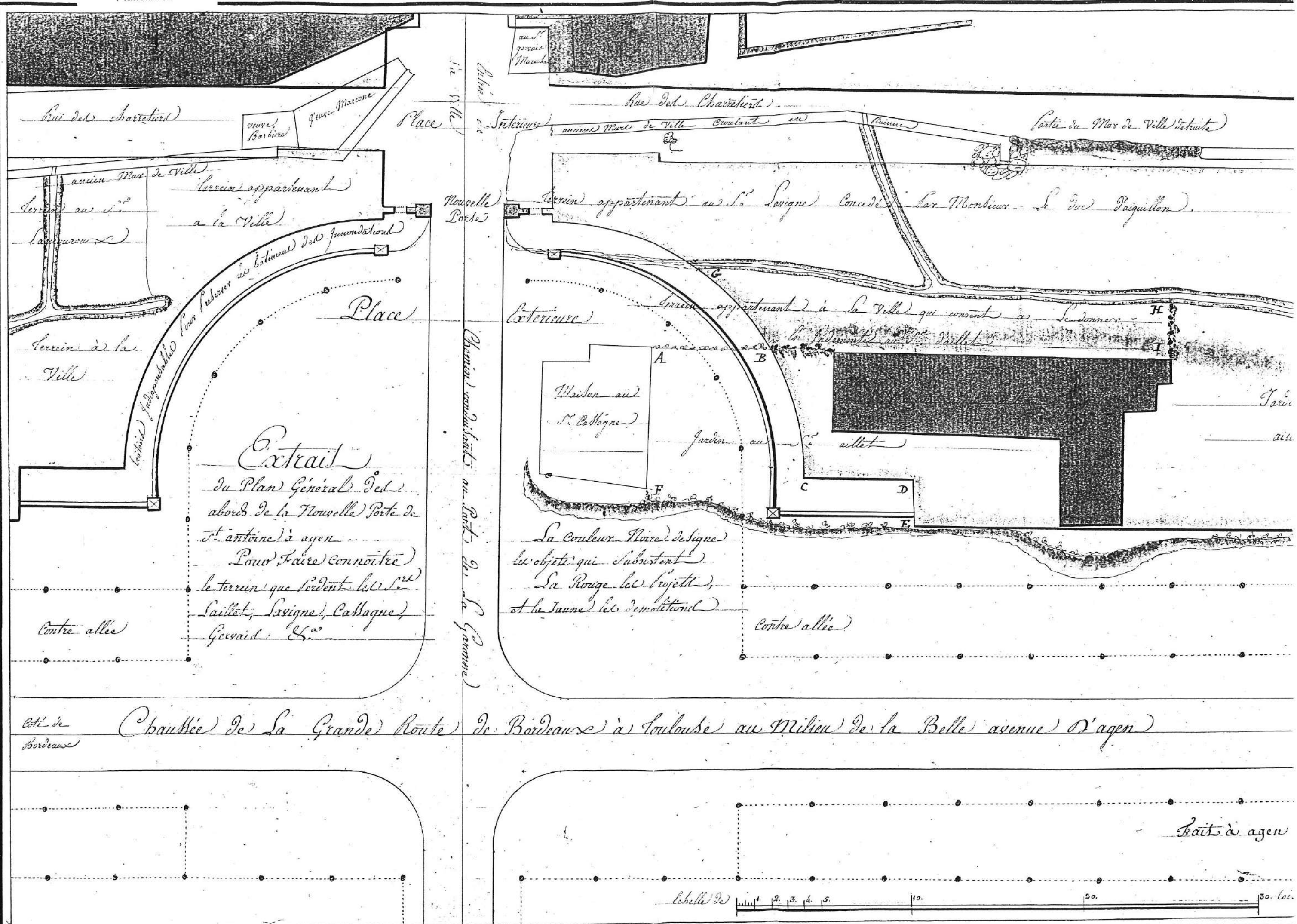
re qui on marche vite, que le vent

They will if a more overvalued price is assigned to them.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	52
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----







No 99 Cat. aux d'été de l'année De M. Lafont du 24 juillet 1781

Emier
DeMus

Константинополь

Ballo
taille

[illegible]

Allegro non troppo

De M. Lamoureux aines 1780

1. *1. Violon*

2. *2. Violon*

Violle

Vielle

Basso

Ee ce pauid an ge lo cum fac tus Ci bus vi a to cum ve ce pauid fi li o cum non mit

1. Violon

2. Violon

Violle

Vielle

Basso

Ee ce pauid an ge lo cum fac tus Ci bus vi a to cum ve ce pauid fi li o cum non mit

une foule plénière pour autoriser toutes les entreprises.
 Cette conduite violente lui a fait sur les bras toute la
 magistrature qui n'a cessé de lui résister et de demander
 son expulsion. La France a été inondée de pamphlets qui
 ont cherché de se rendre odieux et ridicules. Cependant le conseil
 a surmonté deux verités bien nettes que le public n'a pas
 manqué de saisir. Le parlement a avoué que le roi n'est pas alié
 à toutes les lois du royaume, et la foule, chose étonnante, a fait
 l'aveu que le roi n'est qu'un maître à établir les impôts. En
 conséquence, le Roi a promis d'assembler les états généraux et
 les a même convoqués au vingt huitième avril de l'année
 prochaine. Il a plus fait en core, il a renvoyé l'archevêque
 et le cardinal son ministre, qui étoit l'exécuteur de la nation et a
 rappelé les ministres qui lui étoient agréables. C'est, pour augmen-
 ter la faveur, a demandé de conseils qu'on ne manque pas de lui
 donner de toutes parts. Il n'est pour de si mince le vain qui
 n'ait fait son mémoire. on y dit sans doute bien de verités, on y
 établit de bons principes, mais les lettres sont bien exactes,
 et en voulant détruire tous les abus, il en bien a crainte qu'on n'aille
 jusqu'au vif. Le clergé et la noblesse sont surtout l'objet des
 réclamations et de l'indignation générale. Le tiers état ne prenant
 plus et se leur dupe; comme composant la majeure partie
 de la nation, il veut, pour le moins, avoir autant de députés
 que les deux ordres ensemble, la préférence n'est pas injuste et
 il y a grande apparence qu'il l'obtiendra. Enfin tout
 nous annonce une révolution, les lumières sont trop crues

quatrième & dernière feuille

Les esprits trop moussés en l'opinion générale d'une sorte pour
laquelle n'arrive pas. Dieu veuille que le vaisseau, qui
commence à être battu de la tempête, ne hoïe pas. Car, on ne
peut se dissimuler qu'il se présente bien de difficultés: Les
esprits sont dans la plus grande méfiance: Les parlementaires
qui ont été rétablis à la vente de la fr. martin, ont déjà
fait quelques démarches qui les ont rendus des suspects, et
le peuple qui les a poursuivis contre les ministres et qui les a
portés en triomphe sur leurs ~~sièges~~ sièges, ne les voit plus
qu'avec mépris. ils ont dit que les états généraux devaient
s'assembler selon la forme de 1614, lequel a généralement
le plus. Cependant si l'état en le plus sûr de quels
changements ne menace-t-il pas? il ne cesse de crier contre
les abus de l'administration, et contre les privilèges de la
noblesse et du clergé; serait-il modéré dans la réforme
qu'il médite, et les trois colosses se laisseraient-ils corriger
à un dire mot? Dieu veuille leur donner cette prudence
suis qu'elle est nécessaire. Enfin l'année 1789 nous annonce
les plus grands événements. ~~Antrologia regionum~~
il a paru il y a quatre ans, dans le mercure, quatre vers latins
extraits, dit-on, d'un ouvrage d'un astrologue mort de puis 200 ans,
qui parvenait les années de l'effle, les vers disent que cette présente
année sera très désastreuse, qu'il y passera de choses extraordinaires
et que le ciel même s'ébranlerait, si étoit possible. quoiqu'il en soit
de cette prophétie, elle ne commence que d'être à accomplir. toutes
les choses que nous voyons déjà nous préparant à de plus grandes